

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----

Pour la paix, la justice et :



la démocratie mondiale



Fédéchoses - *F108*

Une Europe unie



pour un Monde uni

2000 – 2^o Trimestre

N° 108

Editorial

La fédération n'attend pas.

L'accélération actuelle du cours de l'unification politique de l'Europe a de quoi donner le tournis aux fédéralistes habitués depuis des décennies à prêcher dans le désert et à constater l'absence de leurs thèses dans les médias.

Après que Joschka Fischer, ministre allemand des affaires étrangères, ait évoqué la perspective d'une Fédération européenne et qu'une bonne partie de la classe politique française lui ait emboité le pas (de François Hollande à François Bayrou en passant par Daniel Cohn-Bendit...), c'est le Président Chirac qui déclare « ... *il faut savoir prendre des risques. Sortir des sentiers battus. La poursuite de la grande aventure communautaire est à ce prix !* » Il évoque même « ... *que les pays qui veulent aller plus loin (dans l'intégration), sur une base volontaire et sur des projets précis, puissent le faire sans être retardés par ceux qui, et c'est leur droit, ne souhaitent pas avancer aussi vite.* » Il avance enfin l'idée que « *les gouvernements puis les peuples seraient appelés à se prononcer sur un texte que nous pourrions alors consacrer comme la première 'Constitution européenne'* ».

Bien sûr les souverainistes patentés, Chevènement, Pasqua et consorts, auxquels Lionel Jospin semble aujourd'hui se joindre, n'ont pas manqué de faire entendre leurs voix. Mais la grande nouveauté c'est que, jusqu'à ce jour, en matière de construction politique de l'Europe, seul leur son de cloche(s) était amplifié pas les médias. Aujourd'hui, les thèmes de Fédération européenne et de Constitution de l'Union sont partout à l'ordre du jour.

En octobre, à Biarritz, et en décembre, à Nice, pour la conclusion des travaux de la Conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions de l'Union, les fédéralistes seront présents, vigilants, pour rappeler que l'objectif de la Fédération européenne, qu'ils réclament depuis plus de 50 ans, même si beaucoup en découvrent aujourd'hui la nécessité et l'urgence, n'attend plus.

Fédéchoses

AVIS AUX LECTEURS

Le comité de rédaction invite tous ses lecteurs à participer activement à la diffusion et éventuellement à la rédaction, de *Fédéchoses*.

Vous pouvez : nous transmettre des articles, nous écrire pour nous faire part de vos impressions, de vos observations, de vos conseils...

Vous pouvez également, faire parvenir gratuitement un exemplaire de *Fédéchoses* à quelqu'un, pour ceci renvoyez-nous le bon ci-dessous.

Fédéchoses vous remercie d'avance de vos courriers.

Je désire faire recevoir à :

Nom (Majuscule) :

Prénom :

Adresse :

- ☐ le présent numéro
☐ Le numéro suivant
☐ Le numéro*

Demandé par :

* Selon les numéros disponibles.

Composition du Comité de rédaction :

Jean-Francis Billion
Roland Calba
Benoît Cassier
Didier Colmont
Daniel Hulas
Jean-Luc Prevel

FEDECHOSSES-POUR LE FEDERALISME

Presse Fédéraliste
Maison de l'Europe
12, rue Président Carnot
69002 Lyon

Directeur de publication :
Jean-Luc PREVEL

C-E Imprimerie
5, rue Bugeaud - 69006 Lyon
Commission paritaire 56256

SOMMAIRE

Editorial : La fédération n'attend pas

Appel « NICE 2000 » - Pour un SOMMET DES CITOYENS EUROPEENS

Bruno BOISSIERE : Campagne pour une constitution européenne :

POUR L'UNITE D'ACTION DE TOUS LES FEDERALISTES : REGIONALISTES, EUROPEENS ET MONDIALISTES !

Jo LEINEN : La citoyenneté de l'Union européenne et la Charte des droits fondamentaux

(Jo Leinen est président de l'UEF et parlementaire européen)

Projet de Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Audition de la société civile. Demandes de l'UEF

Ludo DIERICKX : Prise de décision - Démocratique ou diplomatique ?

Francesco ROSSOLILLO : Comment l'Europe peut aider les Etats-Unis (extrait de *Il Federalista* - Pavie)

Daniel HULAS : L'Europe fédérale vue par la presse

Activités fédéralistes en Rhône-Alpes (D.H.)

Jean-Francis BILLION : Pour une force autonomiste et fédéraliste

Robert LAFONT : Gardarem lo Larzac... à Seattle (extrait de *La Letra* - Gap)

Les autonomistes contre la violence politique

Interview de Jakes ABEBERRY (Maire-adjoint de Biarritz ; créateur de l'hebdomadaire politique basque *ENBATA*)

« Pour que vivent nos langues » (Création le 6 mai 2000)

Congrès de l'UEF-France : ouverture et dynamisme (25 mars 2000)

Rick PANGANIBAN : brève information sur le Forum du Millénaire des ONG à New-York (22-26 mai 2000)

P. 1
P. 2
P. 4

P. 6

P. 9
P. 10
P. 12
P. 14
P. 15
P. 16
P. 17
P. 18
P. 19
P. 21
P. 22
P. 24

ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Normal : 50 F

Militant : 100 F

soutien : 500F

- Chèque à l'ordre de " Presse Fédéraliste " 12, rue président Carnot 69002 LYON
- C.C.P 2490 82 P LYON (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

APPEL « NICE 2000 »

POUR UN *SOMMET DES CITOYENS EUROPEENS*

Les Chefs d'Etat et de gouvernements des Etats-membres de l'Union européenne, qui se réuniront en Conseil européen, les 7 et 8 décembre 2000 à Nice, mettront un point final à la Conférence intergouvernementale sur la réforme institutionnelle et « officialiseront » la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne élaborée par la Commission ad hoc.

Après Maastricht, Amsterdam, l'Europe se dotera d'un nouveau traité. A en juger par l'étriquetage de l'ordre du jour de la révision en cours et compte tenu de l'unanimité requise pour toute modification des traités actuels, on peut sérieusement craindre que le futur projet de traité de Nice ne reflète une fois de plus le manque de volonté des Etats-membres les plus opposés à tout renforcement de la dimension politique de l'Union.

Or, sans un saut qualitatif de son système politique dans la perspective d'une Union élargie de 27 à 30 Etats membres, l'Europe sera condamnée à la paralysie institutionnelle, abandonnée aux marchés financiers et impuissante face à la mondialisation.

Il ne peut y avoir d'Europe forte avec des institutions faibles, et il ne peut y avoir d'institutions fortes sans que leur légitimité démocratique soit renforcée.

Cinquante ans après la déclaration de Robert Schuman, il est temps de faire l'Europe avec les Européens, il est temps de refonder l'Europe sur un socle de droits humains et sur les principes fondamentaux de la démocratie, de la citoyenneté européenne et de la solidarité.

Aujourd'hui, l'Europe ne doit plus être seulement l'expression de la volonté des Etats, elle doit aussi devenir l'expression de la volonté des citoyens.

Nous appelons les citoyens européens, les organisations de la société civile ainsi que les élus du peuple à faire entendre leurs voix et à manifester devant le Conseil européen, à Nice, le 7 décembre 2000.

Jacques Attali

"nous entrons dans un nouveau Moyen Age bunkerisé, avec les banlieues qui s'isolent, les riches qui s'isolent. Pour éviter l'apocalypse, il faut constituer un Etat mondial".

(Libé, 5 mai 2000)

Premiers signataires :

Elmar BROK (Président du Comité sur les affaires étrangères et les droits de l'homme, Parti populaire européen, Allemagne), **Carlos CARNERO GONZALES** (Parti socialiste, Espagne), **Daniel COHN-BENDIT** (Verts, France), **Harlem DESIR** (PSE, France), **Andrew DUFF** (Libéral ELDR, Grande-Bretagne), **Vitaliano GEMELLI** (Président du comité des pétitions, PPE, Italie), **Heidi HAUTALA** (Co-Présidente du groupe des Verts, Finlande), **Alain LAMASSOURE** (PPE, France), **Paul LANNON** (Co-Président du groupe des Verts, Belgique), **Jo LEINEN** (PSE, Allemagne), **Marie-Noëlle LIENEMANN** (Vice-Présidente du Parlement européen, PSE, France), **Pasqualina NAPOLITANO** (Vice-Présidente du groupe PSE, Italie), **Gérard ONESTA** (Vice-Président du Parlement européen, Verts, France), **Mihail PAPAYANNAKIS** (Membre du bureau du groupe Gauche Unie Européenne - GUE, Grèce), **Anne VAN LANCKER** (Vice-Présidente du Comité des droits de la femme, Belgique)...

LE GOUVERNEMENT DE LA MONDIALISATION PASSE PAR L'EUROPE

La mondialisation a creusé un fossé toujours plus profond entre l'Etat, resté national, et le marché, devenu mondial.

La conséquence la plus grave c'est le déclin de la démocratie qui, elle, s'arrête toujours aux frontières nationales.

Cette contradiction est devenue explosive dans l'Union européenne, au sein de laquelle on a unifié le marché et on a créé une monnaie unique alors que le gouvernement est resté uniquement entre les mains des seuls représentants des gouvernements nationaux.

**FAITES ENTENDRE VOS VOIX, VOS OPINIONS.
PARTICIPEZ AUX RENCONTRES ET MANIFESTATIONS DE NICE
POUR REVENDIQUER LE POUVOIR DU PEUPLE A GOUVERNER L'EUROPE.**

Le gouvernement démocratique de l'Europe indiquera au monde la voie de l'unité et de la démocratie internationale, la voie pour restituer à la politique le pouvoir de gouverner la mondialisation.

CAMPAGNE POUR UNE CONSTITUTION EUROPEENNE

POUR L'UNITE D'ACTION DE TOUS LES FEDERALISTES : REGIONALISTES, EUROPEENS ET MONDIALISTES !

Lancée en mars 1998 à l'initiative de l'*Union des Fédéralistes Européens (UEF)*, organisation supranationale regroupant les mouvements fédéralistes en Europe, la campagne transnationale "**Pour une Constitution européenne**" vise l'**ouverture d'un processus démocratique d'élaboration d'une constitution fédérale européenne impliquant tous les citoyens et leurs représentants élus**.

Depuis, d'autres organisations européennes de la société civile ont déjà rejoint la campagne : les *Jeunes européens fédéralistes (JEF)*, le *Forum européen de la société civile*, le *Mouvement européen international*, le *Forum des migrants de l'Union européenne*, l'*Union des étudiants d'Europe*, ... A leurs côtés, plusieurs dizaines de milliers de citoyens ont déjà signé l'Appel de la Campagne "**Pour une Constitution européenne**".

Aujourd'hui cette campagne citoyenne se trouve sous les phares de l'actualité politique européenne. Le premier diplomate de l'Etat le plus peuplé de l'Union a parlé à titre personnel de l'établissement d'une Fédération européenne basée sur une constitution européenne. Par sa déclaration Joschka Fischer a amplifié l'écho de celles récentes de Johannes Rau et de Carlo Azeglio Ciampi, respectivement Présidents des Républiques allemande et italienne et favorables, tous les deux, à une constitution fédérale européenne.

De la méthode diplomatique à la méthode démocratique

Ensemble, les partenaires de la campagne revendiquent un changement de la méthode de construction européenne, à savoir l'abandon de la méthode diplomatique du passé au profit d'une méthode démocratique.

Jusqu'ici en effet, l'Europe s'est construite à coups de traités, c'est-à-dire d'abord par la volonté des Etats-Nations. Aujourd'hui, la monnaie unique et la perspective d'une politique de sécurité et de défense commune contribuent concrètement à l'émergence d'une communauté européenne de destin. Mais, pour que cette communauté ne risque pas de se désintégrer, elle doit prendre corps et se métamorphoser en une communauté politique européenne. L'Europe doit donc maintenant se constituer en "objet politique identifié". Parce que cette communauté politique sera démocratique ou ne sera pas, la construction européenne doit maintenant se poursuivre par la volonté des citoyens.

Il s'agit dès lors de remplacer les Conférences intergouvernementales de révisions successives des traités par un processus démocratique d'élaboration d'une Constitution européenne. Aux "Hautes parties contractantes" des Etats souverains signataires des traités européens doit se substituer le pouvoir constituant du peuple (d'en-bas !) souverain. Ce qu'il nous faut, en paraphrasant les "pères fondateurs" de l'Europe, c'est unir des peuples et non pas coaliser des Etats. Bref, l'Europe a besoin d'une Constitution.

Une Constitution pour mettre l'Europe au service de la personne humaine

La Constitution européenne sera beaucoup plus qu'un nouveau traité amélioré. Elle ne se limitera pas à fixer les principes relatifs à la structure et aux fonctions des institutions européennes ; elle sera aussi et surtout un ordre lié à des valeurs juridiques suprêmes telles que notamment la protection de la liberté et de la dignité humaines. C'est autour de l'idée centrale de la personne humaine que les citoyens pourront décider

de constituer ensemble une communauté solidaire et pluraliste.

La Constitution européenne sera donc logiquement dominée par les droits fondamentaux et guidée par les principes de la démocratie, de la primauté du droit, de la solidarité et de la subsidiarité. Conformément à ce dernier principe, elle contiendra des dispositions qui délimiteront les attributions de la Fédération et des entités fédérées et garantira le droit à l'autonomie des collectivités régionales et locales au sein de ces entités fédérées.

Au bout du compte, la Constitution, dans son texte mais aussi par la méthode de son élaboration, donnera la légitimité démocratique aux pouvoirs politiques européens et aux décisions de ces derniers qui concernent l'ensemble des citoyens européens. Ce ne sera plus seulement faire l'Europe pour les Européens ou en leur nom, comme les gouvernements ont prétendu la faire jusqu'ici ; ce sera faire l'Europe avec les Européens.

Encore faut-il se battre pour que s'ouvre le processus démocratique qui permette de discuter et d'adopter une telle Constitution européenne qui exprime la volonté des peuples européens de se doter d'un système politique commun de gouvernance, pour survivre ensemble face aux défis du XXIème siècle et inventer un nouveau modèle de développement partagé.

Alors, faisons entendre la voix des peuples européens, à Nice, le 7 décembre 2000 !

Les chefs d'Etat et de gouvernements des Etats membres de l'Union européenne, qui se réuniront en Conseil européen, les 7 et 8 décembre 2000 à Nice, mettront un point final à la Conférence intergouvernementale sur la réforme institutionnelle et "officialiseront" la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne élaborée par la Convention ad hoc.

Après Maastricht, Amsterdam, l'Europe se dotera d'un nouveau traité. A en juger par l'étroitesse de l'ordre du jour de la révision en cours et compte tenu de l'unanimité requise pour toute modification des traités actuels, on peut sérieusement craindre que le futur projet de traité de Nice ne reflète une fois de plus le manque de volonté des Etats membres les plus opposés à tout renforcement de la dimension politique de l'Union.

Or, sans un saut qualitatif de son système politique dans la perspective d'une Union élargie de 27 à 30 Etats membres, l'Europe sera condamnée à la paralysie institutionnelle, abandonnée aux marchés financiers et impuissante face à la mondialisation.

Il ne peut y avoir d'Europe forte avec des institutions faibles et il ne peut y avoir d'institutions fortes sans que leur légitimité démocratique soit renforcée.

Cinquante ans après la déclaration de Robert Schuman, il est temps de refonder l'Europe avec les Européens, une Europe qui ne soit plus l'expression de la volonté des Etats souverains mais celle de la volonté des citoyens.

En tant que fédéralistes, nous avons comme dénominateur commun de promouvoir le renforcement de l'Etat de droit, la protection des droits humains, la solidarité entre les peuples et la démocratisation des institutions à tous les niveaux.

Fédéralistes régionalistes, européens et mondialistes actifs à travers l'Europe, unissons-nous dans la campagne pour une Constitution européenne, enrichissons-la de notre diversité et marchons ensemble vers de nouveaux succès ! Joignons notre voix à celles de tous les citoyens européens, des organisations de la société civile et des élus qui ont décidé de faire entendre la voix du peuple souverain en manifestant devant le Conseil européen à Nice, le 7 décembre 2000.

Bruno BOISSIERE
Secrétaire général européen de l'UEF

La citoyenneté de l'Union européenne et la Charte des droits fondamentaux

I. INTRODUCTION

A la fin du 20^e siècle l'Europe se trouve confrontée à un choix difficile. Ou bien nous revenons à une "Europe des nations" basée sur des traités entre les gouvernements et un Conseil des ministres tout puissant, ou bien nous nous dirigeons vers une "Europe des citoyens" avec une Constitution qui serve de fondation légale à la citoyenneté de l'Union et une Charte des droits fondamentaux qui lui serve de gouvernail.

Dans cette situation, des stratégies minimalistes pour l'Europe et des tendances qui visent à re-nationaliser les politiques n'offrent pas de perspectives pour l'avenir. Mais maintenir simplement le statu quo comporte un danger de stagnation. Dans le passé c'était souvent un manque de volonté politique qui empêchait que des pas plus décisifs soient faits en direction d'une union des citoyens. Même si la citoyenneté de l'Europe unie était contenue dans le Traité de Maastricht de 1991, sa forme et son contenu sont encore inconnus de la plupart des citoyens. Pour remédier à cette situation l'Europe a besoin, maintenant, d'un bond qualitatif en avant.

Il faut qu'il devienne évident que l'Europe garantit la sécurité, la liberté et la justice pour ses citoyens. Le siècle écoulé n'a vu que trop de violations des droits de l'homme sur notre continent. Récemment les conflits en Bosnie et au Kosovo ont montré que l'Europe est encore incapable de résoudre cette sorte de problèmes. Par conséquent il est maintenant nécessaire que l'Europe soit fondée sur une série de droits fondamentaux qui soient légalement contraignants, ce qui conférerait une substance réelle à la citoyenneté de l'Union.

Une telle Charte devrait établir les droits des citoyens vis à vis des institutions de l'Union et assurer qu'ils sont garantis au plus haut niveau. Cette demande est au coeur d'un projet plus large pour une Constitution de l'Union.

II. LA CITOYENNETÉ DANS L'UNION

► La citoyenneté dans le contexte de l'organisation de l'Etat.

A l'époque contemporaine le concept de citoyenneté s'est développé en parallèle avec des concepts comme la nation, l'Etat, la souveraineté et finalement la démocratie, parce que les citoyens d'aujourd'hui sont aussi des électeurs. La Révolution française fut la première à établir le lien direct entre le statut de citoyen et le concept émergent d'Etat-nation. Sur la base de cette relation, la citoyenneté s'est développée en un système complexe de droits et de devoirs. Le devoir le plus important dans ce contexte reste, dans de nombreux pays, celui de défendre son propre pays au prix de sa vie même. En dépit du fait que tous les Etats membres de l'UE (en fait toutes les démocraties libérales) sont maintenant organisées de manière similaire autour d'un équilibre délicat entre les droits et

les devoirs des citoyens, des différences importantes subsistent encore. La plus importante de ces différences concerne la façon dont on acquiert la citoyenneté.

Ou bien la citoyenneté est basée sur le soi-disant "jus soli" qui fait un citoyen de toute personne née sur le territoire du pays en question, ou celle basée sur le "jus sanguinis" qui fait de la citoyenneté une affaire de sang et de descendance.

Ces deux principes opposés, qui forment la base des lois de citoyenneté dans différents Etats-membres de l'UE ont été partiellement nuancés grâce à des pressions extérieures telles que des migrations accrues et à l'intégration européenne. Cependant il est évident qu'elles posent des problèmes difficiles à l'UE : depuis le Traité de Maastricht, tous les citoyens des 15 Etats-membres sont aussi des citoyens européens. L'inclusion d'une citoyenneté de l'Union dans les Traités avec ses droits corollaires voulait être le symbole d'une intégration croissante. En même temps il était clair, dès le départ, que l'Union européenne n'allait pas devenir un Etat au sens que ce mot avait au 19^e siècle. Malheureusement, comme l'ont révélé les controverses sur la ratification du Traité de Maastricht, cette distinction n'était pas comprise du public. C'est précisément pour cette raison que la citoyenneté de l'Union est importante pour l'UE : même dans une entité, qui n'est pas un Etat, comme l'Union, l'appartenance du citoyen doit être définie. La citoyenneté sert à définir la communauté et ses compétences de la même façon que les frontières territoriales définissent l'extension géographique d'un Etat. A partir de là, il est évident qu'il est absurde d'appliquer le concept traditionnel de citoyenneté d'Etat à un super-Etat en expansion et à une entité transnationale telle que l'UE. D'autre part l'UE en tant qu'ensemble politique en voie de formation a besoin d'un lien clair avec ses propres citoyens de façon à se développer démocratiquement.

L'institutionnalisation de la citoyenneté en 1991 fut, par conséquent, une étape importante. Dès le début, en 1974, avec le concept "d'Union européenne", le Parlement européen joua un rôle important pour promouvoir et protéger les idées relatives à une Europe des citoyens. Le droit de vote aux premières élections directes au Parlement européen en 1979 fut donc le premier droit européen authentique dont purent bénéficier les citoyens des Etats-membres en vertu du fait qu'ils étaient devenus citoyens de la C.E.E. A partir de cette date le Parlement a formulé un certain nombre d'idées pour renforcer la citoyenneté européenne. Dans sa proposition de 1984 pour un traité d'Union européenne, le Parlement européen conçut le lien, désormais familier, entre citoyenneté de l'Etat-membre et citoyenneté au niveau européen.

► Les droits qui découlent de la citoyenneté de l'Union.

Bien entendu ce lien étroit entre la citoyenneté

nationale et la citoyenneté européenne, qui fut réaffirmée dans le Traité d'Amsterdam, crée des problèmes pour le développement d'une authentique citoyenneté européenne. Les Etats-membres restent les gardiens de la porte qui donne accès à la citoyenneté européenne. L'accès aux Etats-membres et par conséquent à la citoyenneté européenne est réglementé de façon différente d'un pays à l'autre et le débat récent pour une modification de l'accession traditionnelle à la citoyenneté allemande a montré qu'il s'agissait encore d'un sujet extrêmement sensible. Ce qui signifie que l'U.E. ne peut pas assurer une application uniforme des droits de citoyenneté européens, et en particulier aux nationaux des pays tiers.

De plus, on peut critiquer le fait que les droits qui découlent directement des articles de citoyenneté (17-22 T.A.) sont encore très limités. Ils contiennent le droit de vote et de candidature aux élections européennes et locales dans un Etat-membre différent du sien, de même qu'un droit de protection diplomatique de la part de n'importe quel Etat-membre de l'U.E. dans un pays tiers. Chaque citoyen européen a aussi le droit de recours au Parlement européen ou auprès de l'ombudsman (médiateur) européen, et depuis le Traité d'Amsterdam le droit d'écrire à l'institution européenne dans n'importe laquelle des onze langues de l'Union et de recevoir une réponse dans la même langue. Mais par ailleurs, il n'y a jusqu'ici aucun devoir correspondant, mis à part l'acceptation générale des règles légales qui gouvernent l'U.E. Ainsi donc, ni les droits ni les devoirs de la citoyenneté européenne ne sont équivalents de ceux de la citoyenneté nationale. Mais au delà des droits qui découlent directement des clauses de citoyenneté, les Traités accordent une variété de droits dans d'autres parties, plus précisément dans les buts exprimés de l'Union et dans la forme des quatre libertés qui constituent les piliers centraux du Marché européen unique. Mais le fait que ces droits soient dérivés de l'idée d'un marché unique plutôt que constituant un but par eux-mêmes a été l'objet de sévères critiques. Par conséquent il est temps, maintenant, de rédiger une Charte des droits fondamentaux sur la base des traditions historiques de l'héritage des droits fondamentaux des différents Etats-membres, pour confirmer l'engagement de l'U.E. à devenir une zone de justice, de sécurité et de liberté pour ses citoyens.

III. DROITS FONDAMENTAUX DANS L'UNION EUROPEENNE.

► Protection des droits fondamentaux dans l'U.E.

Les traités qui existent ne contiennent pas de catalogue explicite des droits fondamentaux qui serait comparable à la plupart des constitutions nationales. Mis à part un engagement général par rapport aux droits fondamentaux tels qu'ils découlent de la Convention européenne des droits de l'homme et des traditions constitutionnelles des Etats-membres (Art. 6.T.A.) les traités n'incluent que quelques clauses spécifiques vis à vis des Etats-membres, tels que l'interdiction de la discrimination et les quatre libertés fondamentales. Ce fut le préambule de l'Acte Unique Européen de 1986 qui mentionna la protection spécifique des quatre libertés pour la première fois. Avec les Traités de Maastricht et d'Amsterdam nous avons vu, en fait, une modeste avancée de l'idée de "citoyens d'un simple

marché" vers des citoyens d'une union réelle. Le Traité d'Amsterdam fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales une pré-condition de l'appartenance à l'U.E. tout en reconnaissant de plus larges compétences à la Cour de justice européenne dans le domaine des droits fondamentaux. Précédemment la C.J.E. devait se référer au droit jurisprudentiel qui reconnaît spécifiquement les droits fondamentaux tels qu'ils découlent des constitutions des Etats-membres, et de la Convention européenne des droits de l'homme. La juridiction de la C.J.E. cependant ne se réfère qu'aux communautés européennes. Les droits fondamentaux, de cette façon, sont seulement garantis dans la mesure où l'application de la loi de la C.E.E. se trouve concernée. D'autre part, tous les membres de l'Union européenne ont signé la Convention européenne des droits de l'homme. L'U.E. dans son ensemble, reconnaît l'importance de la C.E.D.H. dans le Traité d'Amsterdam, mais il n'est pas clair de savoir si l'U.E. en tant que telle pourrait la signer, à cause de difficultés juridiques. Comme garantie des droits fondamentaux le système actuel, basé sur les clauses générales de l'Article 6 et du droit jurisprudentiel de la C.E. se trouve être insuffisant pour assurer une justiciabilité uniforme des droits dans l'ensemble de l'Union.

L'étape logique suivante est par conséquent la rédaction d'un catalogue détaillé des droits fondamentaux comme partie intégrale d'une constitution européenne. Un document légal de cette sorte assurerait la protection de l'individu et pourrait contribuer à établir un plus haut degré de confiance des citoyens pour l'U.E.

Ceux qui s'opposent à une Charte des droits fondamentaux argumentent d'habitude qu'il suffirait que l'U.E. dans son ensemble signât la Convention européenne des droits de l'homme. Mais même s'il était clairement établi que l'U.E. avait la personnalité légale pour ce faire, une telle démarche serait insuffisante. La Convention Européenne ne protège pas les droits "modernes", tels que les droits sociaux ou le droit au traitement égal des hommes et des femmes. Il n'y a pas de protection générale de la dignité humaine ou du droit général à la recherche, il n'y a pas non plus de référence aux droits fondamentaux tels que la protection des données ou le droit à un environnement salubre.

De plus, un système de protection des droits de ses citoyens authentiquement neuf pourrait fortement augmenter l'identification des citoyens de l'U.E. avec la structure politique en voie de construction. Ceci est même plus important du fait que le soutien du peuple de l'U.E. pour l'intégration est en train de s'émietter. Une mise au point précise sur l'insistance de l'U.E. sur les droits fondamentaux clarifierait ses buts politiques et contribuerait à diminuer la crainte que l'intégration européenne conduise à une perte de droits.

Ceci serait une amélioration moyenne par rapport à la situation actuelle dans laquelle on doit déduire même les droits les plus cruciaux d'une variété de cas traités par la Cour de justice européenne. Une Constitution systématique, clairement structurée aurait à inclure le droit d'un individu de faire appel contre des actes légaux s'ils violaient des droits garantis dans la Charte. Un tel système existe déjà dans de nombreuses constitutions nationales et fournit une sauvegarde effective contre des fautes ou négligences institutionnelles.

Ceci enverrait également un signal fort aux institutions elles-mêmes et leur montrerait où se situe la limite de leurs prérogatives. Une Charte des droits fondamentaux augmenterait considérablement la transparence de l'U.E. qui est une pré-condition pour une démocratie vivace. De plus, l'U.E. affirme toujours que la protection des droits fondamentaux n'est pas seulement importante pour son organisation interne mais que c'est aussi un but essentiel de sa politique de sécurité et sa politique étrangère, de même que pour ses initiatives de développement. Lorsqu'elle exige un engagement à ces droits de la part des autres pays, l'Europe serait beaucoup plus crédible si elle pouvait se référer à une série de droits également garantis pour ses propres citoyens. Ceci est vrai aussi pour le processus d'élargissement : un catalogue des droits serait un signal clair pour les pays candidats qui ne vont pas simplement rejoindre une zone de libre échange, mais une communauté de valeurs. Finalement une Charte européenne des droits fondamentaux aiderait à construire l'identité européenne. Ce serait une manifestation d'une culture politique de l'Europe et contribuerait à créer un sentiment de communauté entre les citoyens.

► Procédure pour rédiger une Charte des droits fondamentaux.

La Charte devrait apparaître comme une partie essentielle du processus constitutionnel européen. Il y a différentes méthodes suivant lesquelles une telle Charte pourrait voir le jour.

► **La méthode diplomatique.**

Une possibilité serait de créer une nouvelle Charte de la façon traditionnelle de réviser les Traités existants dans le cadre d'une conférence intergouvernementale. Mais cette façon de développer l'intégration est extrêmement peu démocratique. Les gouvernements négocient à huis clos et les citoyens ont peu d'influence sur les résultats. Les Parlements nationaux eux-mêmes reçoivent simplement les documents rédigés qu'ils peuvent seulement accepter ou rejeter. De plus, les manœuvres diplomatiques conduisent souvent à des solutions minimales parce que l'approbation doit se faire à l'unanimité. Et cette méthode ne paraît pas du tout convenir à l'établissement des droits fondamentaux de l'Union.

► **La méthode de la Communauté.**

Une alternative serait ce qu'on appelle la méthode communautaire. Le processus est le suivant : la Commission soumet une proposition (Art. 48) après consultation du Parlement européen. Cette proposition est ensuite acceptée ou rejetée par le Conseil en co-décision avec le Parlement, puis elle est soumise à une Conférence intergouvernementale avant d'être ratifiée par les Etats-membres. A condition qu'il y ait la volonté politique de le faire, cette méthode pourrait déjà être employée pour introduire des changements constitutionnels dans les traités. Cette double légitimité de l'U.E. comme union des citoyens et union des Etats serait exprimée de façon adéquate dans une méthode de réforme qui attribue une pleine reconnaissance au Parlement européen. Mais même dans ce cas il y aurait un manque d'implication directe des citoyens.

► **La méthode démocratique.**

La méthode la plus démocratique de toutes serait la convocation d'une assemblée constituante avec des représentants des structures locales, régionales et nationales ainsi que des membres de la société civile. La rédaction d'une constitution ne doit pas être la prérogative exclusive d'une petite élite. Ainsi une assemblée constituante assurerait une réelle participation populaire du stade de la rédaction aux stades ultérieurs.

La "convention" pour rédiger la Charte européenne des droits fondamentaux est un pas intéressant dans cette direction, mais les gouvernements des Etats-membres gardent encore un ultime contrôle sur ce processus et son mandat est trop limité pour rédiger une constitution entière. En tout cas, une Constitution européenne devrait être soumise à l'approbation du peuple par referendum.

► Le contenu de la Charte.

La Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales devrait servir de base à la nouvelle Charte. La Charte devrait construire et élargir à partir de la Convention pour garantir les droits humains fondamentaux, politiques, économiques et sociaux dont bénéficient les citoyens de l'Europe par dessus les droits essentiels garantis par les nations. Mis à part des droits "classiques" comme la liberté d'opinion, de réunion et d'expression, cette Charte devrait inclure en particulier des droits sociaux comme le droit à l'éducation, à la santé et aux soins, et au logement décent. Elle devrait en outre assurer des droits à la participation politique, à partir d'une citoyenneté de l'Union plus détaillée, une loi électorale uniforme pour les élections européennes, et des instruments de démocratie directe tels que des referendums européens et des pétitions populaires. La Charte devrait également contenir des droits modernes, tels que ceux qui concernent la protection des données informatiques et un environnement salubre. Finalement la Charte européenne devrait stipuler ses propres compétences et les lois de son application.

IV. CONCLUSION

L'Union européenne s'est développée à partir d'une Communauté à prédominance économique en direction d'une union toujours plus politique. Maintenant cette nouvelle politique a besoin d'une âme. Pour pouvoir faire face aux défis du siècle nouveau, l'Union doit se rapprocher de ses citoyens, devenir plus démocratique, transparente et efficace. La rédaction d'une Constitution serait le pas décisif vers la réalisation de ces objectifs. Cette Constitution doit clarifier la relation entre l'Union et ses citoyens en établissant les droits et les devoirs attachés à la citoyenneté européenne. Elle doit montrer clairement que le citoyen est le souverain de l'Union ; à l'intérieur de celle-ci la Charte des droits fondamentaux doit garantir la vie dans la liberté et la sécurité.

Une Constitution européenne avec ces objectifs offre la possibilité de construire un système politique européen sur la fondation de notre expérience commune, qui serait accepté par son peuple et pourrait devenir un modèle pour d'autres régions du monde.

PROJET DE CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE

Audition de la société civile

Bruxelles, le 27 avril 2000

DEMANDES DE L'UNION DES FEDERALISTES EUROPEENS

présentées par Bruno BOISSIERE, Secrétaire Général

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Convention,

L'Union des Fédéralistes Européens (UEF supranationale présidée par le Député européen Jo Leinen) a accueilli favorablement l'initiative visant à élaborer une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Une telle charte contribuera en effet à faire de l'Union une **communauté de valeurs**. Les Européennes et les Européens ont besoin d'un **ordre de référence** lié à des valeurs déterminées, notamment la protection de la liberté et de la dignité humaines comme valeurs juridiques suprêmes. L'idée de la personne humaine, celle d'un individu adhérant à une communauté pluraliste, libre et responsable doit être placée **au cœur de la construction européenne**.

C'est en ancrant les droits fondamentaux **en tête d'un traité constitutionnel ou - mieux - d'une Constitution** que l'Union européenne fera la preuve que sa tâche sera au service de la personne humaine. Les droits fondamentaux doivent dominer l'ensemble du traité constituant l'Union et seront tenus de protéger l'individu des interventions des pouvoirs publics. Les droits fondamentaux expressément garantis par le traité-constitution devront s'exercer dans les limites de l'ordre juridique de l'Union européenne et constituer des **dispositions légales directement applicables**; tous les organes de l'Union seront tenus de les respecter. Les droits fondamentaux devront faire autorité partout dans l'Union et être exigibles devant la Cour de justice européenne. Par ailleurs, les **devoirs** que comporte la participation de l'individu à la vie de la communauté devront aussi être définis par le traité-constitution.

Les droits fondamentaux doivent inclure non seulement les **droits humains classiques** mais aussi les **droits fondamentaux sociaux, écologiques et culturels** ainsi que les **droits nouveaux liés à la société de l'information**. L'U.E.F. demande aussi que, parmi les **droits politiques européens**, soit introduit le droit d'élire ses représentants au Parlement européen et de déterminer ainsi le futur "gouvernement européen".

Mesdames et Messieurs les membres de la Convention, au-delà de cette audition restreinte, il vous revient d'initier un plus **large débat public** impliquant le Parlement européen, les parlements nationaux voire régionaux et les forces vives de la société.

En élaborant un projet de Charte des droits fondamentaux, vous contribuez à réaliser **un pas** - certes important - sur la voie de la constitutionnalisation de l'Union européenne ; mais celui-ci ne doit pas constituer une alternative à une **Constitution européenne**.

Parce que vous représentez non plus seulement les gouvernements des Etats membres mais aussi les élus du Parlement européen et des parlements nationaux et parce que vous consultez la société civile organisée, la méthode d'élaboration de la Charte innove et représente une **avancée démocratique** par rapport à la vieille méthode diplomatique des Conférences intergouvernementales.

C'est pourquoi l'U.E.F. vous demande solennellement de poursuivre vos travaux sur les droits fondamentaux, que vous concluez nous l'espérons avec succès, en élaborant les **autres éléments d'une Constitution européenne** à savoir les principes fondamentaux définissant la nature politique de l'Union européenne, la répartition des attributions entre l'Union, les Etats membres et les collectivités régionales et locales ainsi que les dispositions institutionnelles et de révision constitutionnelle.

Tel est, Mesdames et Messieurs, le "cahier de doléances" que l'Union des Fédéralistes Européens adresse à la Convention. Telle est aussi la voix que l'U.E.F. fera entendre à **Nice**, le **7 décembre** prochain, aux côtés de tous les citoyens et de tous les élus du peuple qui réclameront une Europe qui corresponde à la volonté des Européens, c'est-à-dire qui soit fondée sur les droits fondamentaux et les principes de la démocratie, de la primauté du droit, de la citoyenneté, de la solidarité et de la subsidiarité.

PRISE DE DECISION : DEMOCRATIQUE OU DIPLOMATIQUE ?

Le gouffre séparant le citoyen du monde politique est aujourd'hui dénoncé comme étant un problème majeur. La politique, par sa complexité croissante, par son caractère de plus en plus international et surnational s'éloigne du citoyen. Celui-ci, outre les lois et décrets divers, est soumis aux normes européennes : traités, directives, règlements de l'Union Européenne ; ils ont, eux aussi, force de loi, voire de loi fondamentale, constitutionnelle. L'approfondissement du gouffre trouve son origine fondamentale dans la perte d'emprise du citoyen sur le législateur qu'il n'est plus en mesure d'orienter, de stimuler ou de sanctionner. Il est ainsi la victime d'un déficit démocratique de plus en plus prononcé. Ceci se vérifie tant au niveau de l'Union européenne que de l'Etat fédéral belge par exemple. Le déficit, ainsi que l'aliénation qui y est associée, sont imputables en premier lieu au développement important de la *prise de décision de type diplomatique*, et ce, au détriment de la *décision démocratique*. Cette évolution pourrait être une cause bien plus fondamentale du gouffre en question, que les déplorable habitudes de certains hommes et partis politiques, auxquelles on tente de remédier par des initiatives en vue d'une nouvelle culture politique. Notons aussi que les systèmes décisionnels démocratique et diplomatique peuvent fonctionner en parallèle ; telle est la situation tant dans l'Union européenne que dans mon pays.

L'importance du problème sous-tend deux questions : quelles sont les différences entre les deux systèmes ? Et, de manière plus générale, sous quelles conditions un système diplomatique peut-il évoluer vers un système démocratique, ou l'inverse ? En d'autres termes, comment et quand une relation diplomatique entre Etats ou Etats-membres peut-elle être transformée en une relation démocratique entre citoyens et inversement ?

Première différence : dans un système démocratique, les citoyens sont les premiers sujets de droits alors que dans un système diplomatique, ce sont les entités étatiques. Le système démocratique produit des lois, des décrets, des constitutions, des lois ratifiant des décisions diplomatiques. Le système décisionnel diplomatique génère des textes ayant également force de loi (ou de constitution) : traités, pactes, protocoles, et, en ce qui concerne la Belgique, accords de coopération entre l'Etat, les communautés et les régions. Dans le premier cas les textes légaux sont votés après débat public en séance plénière d'une assemblée parlementaire et en présence de la presse, de l'opinion publique et avec la participation des partis de l'opposition. Les citoyens peuvent suivre les débats et intervenir directement ou indirectement. A l'inverse, dans l'autre cas, les textes légaux sont établis à huis clos, en l'absence des partis politiques de la majorité et certainement de l'opposition, la presse et l'opinion publique sont également tenues à l'écart. Comment avertir et alerter les citoyens en temps utile ? Dans un système diplomatique les textes sont les fruits de pourparlers entre représentants de gouvernements qui, tous, parlent "d'une voix" au nom d'Etats, d'Etats-membres, de régions... Les oppositions se trouvent toujours exclues et n'entrent même pas en ligne de compte. Dans le système démocratique, au contraire, les élus de toutes tendances ont la possibilité et le droit de discuter et d'amender les textes, d'en contrôler l'application, de sanctionner leur non-exécution et de déposer des propositions de lois alternatives. Dans le système diplomatique les élus du peuple ne disposent pas de ces moyens d'action. Les traités, protocoles, directives (européennes), accords de coopération... sont dans le meilleur des cas à prendre ou à laisser. Le député qui tente de modifier les textes en déposant un amendement se ridiculise. Le système diplomatique met les parlements devant des faits accomplis. Les assemblées législatives peuvent naturellement refuser la ratification, mais les risques sont grands. Il faut alors reprendre les négociations, souvent pénibles. Les négociateurs ne sont presque jamais sanctionnés. Les Conseils des Ministres de l'Union européenne qui statuent sur les règlements et les nombreuses directives et les conférences interministérielles belges, ou autres, qui élaborent les accords de coopération entre les communautés et les régions ne peuvent être renversés par personne : ni par le Parlement européen, ni par les parlements nationaux, ni par les Conseils des Communautés ou des Régions. Le déficit démocratique est plus considérable encore que dans une situation de pouvoirs spéciaux car le gouvernement qui détient de tels pouvoirs peut, lui, être renversé par une majorité à la Chambre. Certes, le système diplomatique a ses avantages, surtout pour les gouvernants. Il est souvent plus aisé de s'arranger entre partenaires grâce à un jeu de donnant donnant, à l'écart des fouineurs, et de se mettre d'accord sur un "*package deal*" que de débattre les problèmes en séance publique au parlement. Outre l'aspect institutionnel se pose le problème des partis politiques, qui dans le système diplomatique (confédéral ou inter-étatique) n'interviennent guère, étant inexistants à ce niveau. En Belgique, à cause de l'absence de partis politiques à l'échelon belge et européen, il n'y a pas lieu de parier d'une citoyenneté belge et européenne digne de ce nom. On ne peut être

pleinement citoyen alors qu'on se trouve dans l'impossibilité de participer à la vie politique, au moins en exprimant un vote pour ou contre les partis. Sans partis politiques agissant au niveau adéquat pas question non plus de programmes politiques que les citoyens pourraient soutenir ou rejeter, pas de prise de conscience, pas de participation éducative... Le déficit démocratique résultant de la prise de décision diplomatique (tout en étant souvent inévitable) peut dégénérer en une dictature de la minorité, si les Etats, les Etats-membres, les régions ou les communautés usent du droit de veto dont ils disposent en vertu des traités, des constitutions ou de fait. Tel est le cas lors de décisions requérant unanimité ou consensus, comme c'est souvent le cas au niveau de l'Union européenne et en Belgique. Les responsables politiques peuvent alors être tentés de renoncer au système diplomatique (confédéral) et de lui préférer l'autodétermination et la souveraineté nationale pures, ce qui se révèle cependant être une aspiration de plus en plus utopique dans le monde actuel. Outre cette relation entre Etats-nations il y a encore la relation conflictuelle que nous ne prenons pas en considération ici.

Une deuxième question est posée. Elle concerne les conditions permettant la transition de l'autodétermination pure vers des relations diplomatiques ou inversement. Quelles sont les forces agissantes centripètes, unificatrices ou centrifuges, régionalistes ou nationalistes, nécessaires ? Sur quelles données doivent-elles pouvoir placer leurs leviers moteurs ? Condition indispensable : des forces politiques faisant preuve de fermeté, d'endurance ou, au moins, de constance. Les raisons évoquées en faveur de l'union ou de la séparation sont extrêmement variées et nombreuses. Elles se sont révélées interchangeables au cours de l'histoire. Elles pouvaient être et sont encore d'ordre dynastique, religieux, linguistique, culturel, économique, social, géopolitique (frontières naturelles), idéologiques (intentions et visions politiques), historiques (souvenirs de vie en commun, de cruautés, d'humiliations)... Elles peuvent avoir trait à des différences ou des convergences en matière de mentalité, d'identité culturelle, de coutumes, de mœurs, d'hygiène, de standard de vie... En Afrique du Sud, en Suisse, dans l'Union européenne, des différences ne sont pas un obstacle ; au contraire, dans les Balkans, en Corse, en ex-Tchécoslovaquie, au Pays Basque, en Italie du Nord, en Belgique... des différences peuvent être mises en épingle afin de servir de justification à la volonté de séparation et au désir de remplacer les relations démocratiques entre les hommes par des relations diplomatiques entre entités étatiques.

L'histoire nous apprend que la démocratie -et surtout la démocratie fédérale- s'est révélée apte à englober toutes les différences entre les êtres humains lorsque les forces politiques en ont eu la volonté. Elle nous apprend aussi que toutes les différences peuvent être exploitées pour séparer, créer de nouveaux centres de pouvoir, fomentier la discorde et provoquer des hostilités pouvant mener aux pires extrémités... Tous les hommes peuvent vivre ensemble au sein d'Etats de droit, s'ils sont d'accord sur la manière de découvrir ensemble valeurs et vérités. La démocratie a été inventée parce que les hommes sont différents. S'ils étaient tous identiques, s'ils voulaient tous parallèlement les mêmes choses, il n'y aurait pas besoin de systèmes décisionnels, démocratiques ou autres. La Belgique et l'Europe sont des terrains de réflexion et d'expérimentation. Elles ont à ce titre une responsabilité mondiale et c'est pourquoi elles ne peuvent permettre le triomphe des forces centrifuges et nationalistes qui menacent la démocratie et la solidarité.

Ludo DIERICKX

Ancien Secrétaire général du Mouvement fédéraliste européen
Ancien Parlementaire AGALEV (Verts flamands)
Président de Belgique plus

Olivier

GISCARD D'ESTAING

président du COPAM

(Comité d'action pour un

Parlement mondial) :

"la nécessité de nouveaux

pouvoirs à l'échelle mondiale". " toute une partie de décisions et d'actions échappent aux pouvoirs nationaux et exigent des structures internationales. On l'a reconnu à l'échelle européenne, il est temps de le reconnaître à l'échelle mondiale. Cette approche a commencé sérieusement avec la création de l'Organisation des Nations unies, de ses agences et des institutions de Bretton Woods. Mais il y a de cela un demi-siècle et aucune structure mondiale de nature démocratique n'a été considérée, alors que l'interdépendance s'accroissait. Il en résulte un profond malaise, les peuples ne se sentant pas associés aux décisions les concernant. Il convient donc d'étudier la mise en place de nouvelles structures traitant des problèmes de nature mondiale, ignorant les frontières nationales, en symbiose avec les structures existantes et en application du principe de subsidiarité ..." (Le Figaro, 22 mai 2000).

COMMENT L'EUROPE PEUT AIDER LES ETATS-UNIS

(Editorial de la revue IL FEDERALISTA - Pavia - n° 3 - 1999)

Les Etats-Unis ont été dans le passé un vaste laboratoire social d'expérimentation de diverses formes de cohabitation civile qui ont enraciné dans les mœurs américaines les valeurs de la liberté et de la démocratie plus solidement que dans toute autre société occidentale. Durant la Seconde Guerre mondiale et les premières décennies qui l'ont suivie, ils ont assumé la fonction d'unique rempart de ces valeurs contre la menace qui venait de l'Union soviétique. Jusqu'à un passé récent, ils ont apporté une contribution historique d'une valeur incalculable au processus d'émancipation du genre humain. Mais aujourd'hui on ne peut s'empêcher de constater que leur hégémonie mondiale actuelle est en train d'éloigner la société américaine des modèles de comportement qui en ont fait la grandeur historique.

En vérité, la décadence de la démocratie est un processus en cours depuis longtemps aux Etats-Unis. L'opposition à l'Union soviétique, au cours de la guerre froide, les a contraint à gérer un regroupement de pays qui constituaient la quasi moitié du monde. Ce rôle a donné à la politique américaine une grandeur certaine, parce que l'exercice du *leadership* est toujours aussi un exercice de responsabilité qui, en temps que tel, mobilise des énergies et attire le consensus. Mais cela a joué aussi un rôle assez négatif parce l'exercice du *leadership*, lorsqu'il est trop onéreux pour les forces d'un pays et qu'il se prolonge trop longtemps, amoindrit inévitablement ses ressources matérielles et morales. C'est pour cela que les Etats-Unis ont été amenés, d'une manière de plus en plus manifeste au fil des décennies, à la fois à centraliser les leviers du pouvoir, à alourdir leur structure bureaucratique parallèlement au renforcement de leur appareil militaire, à assurer en politique extérieure des attitudes toujours plus ouvertement impérialistes, allant jusqu'à soutenir et financer au nom de la défense de la liberté et de la démocratie des régimes qui en constituaient la plus évidente des négations.

Tout cela ne pouvait pas ne pas affaiblir les racines mêmes du consensus démocratique des Américains confrontés à la politique de leur gouvernement. Cette tendance s'est par ailleurs fortement aggravée avec l'effondrement de l'Union soviétique. La signification de ce tournant doit être évaluée à la fois du point de vue de la confrontation idéologique et du point de vue de la position de pouvoir. La fin

de la guerre froide a fait disparaître l'ennemi qui avait permis aux gouvernements américains successifs, de manière par ailleurs toujours plus faible et contradictoire, de justifier leur politique intérieure et de mobiliser le consensus de leurs citoyens au nom de la poursuite d'une grande cause morale. Il n'est resté aux Etats-Unis que le devoir d'être les gardiens de l'ordre mondial et les seuls capables de contenir les tendances à la désagrégation qui se sont manifestées partout.

Il s'agit d'une tâche immense pour laquelle les ressources d'un seul pays, aussi riche et puissant soit-il, sont tout à fait insuffisantes, mais que les Etats-Unis sont contraints d'assumer en intervenant au coup par coup dans les divers foyers de crise, sans projet global capable d'amener les citoyens américains et les gouvernements des pays alliés à se sentir partie prenante d'une grande tâche historique commune.

Dans ces conditions, le seul fondement possible du consensus des citoyens américains à l'égard de leur gouvernement reste le nationalisme. Ce n'est pas pour rien que sont en train d'apparaître ces dernières années au sein de la société américaine (même si c'est avec une virulence encore certainement pas de nature à mettre concrètement en danger les institutions démocratiques) des attitudes agressives et arrogantes, étrangères aux traditions des Etats-Unis, en train de se substituer à la forme optimiste et ouverte du "patriotisme constitutionnel" connue sous le nom de *melting pot* qui s'identifie avec la capacité de la société américaine à unir des hommes et des femmes de cultures et de provenances les plus diverses en un peuple unique lié par un respect commun pour les institutions démocratiques du pays où il vit.

A cette première tendance s'en ajoute une autre (tout aussi dangereuse même si elle est condamnée à rester minoritaire) à la fuite des responsabilités c'est à dire à l'isolationnisme.

On notera qu'un changement progressif dans les rapports entre les Etats-Unis et leurs alliés fait pendant à tout cela ; le ciment de leurs alliances internationales, qui, dans la phase précédente était essentiellement constitué par un fort engagement commun pour la défense de l'Occident face à la menace communiste, s'est aujourd'hui réduit à n'être plus que le plus fragile des liens, c'est à dire la

reconnaissance résignée et l'acceptation passive de l'écrasante supériorité militaire de la puissance hégémonique.

Si l'on ajoute aux orientations de l'opinion politique américaine la vacuité progressive des institutions démocratiques et la crise du consensus européen on ne peut pas s'empêcher de ressentir que le monde industrialisé est aujourd'hui concerné par un véritable processus de dégénérescence de la vie civile. A un moment où, dans le reste du monde, les grands problèmes de la lutte contre les fondamentalismes religieux et la désagrégation ethnique de l'Etat, la démocratisation difficile de la Chine, l'émancipation sociale du peuple indien et la modernisation de l'Afrique, acquièrent une importance toujours plus dramatique. Il s'agit là de problèmes qui devront être traités par les peuples intéressés en premier lieu mais le monde industrialisé pourrait apporter à leur résolution une aide, matérielle et morale, d'une grande efficacité, si seulement les gouvernements des pays avancés pouvaient se présenter au reste du monde comme des centres de responsabilité engagés dans un grand projet commun pour le développement économique et l'unité entre les peuples.

Il est juste de souligner que s'il n'en est pas ainsi aujourd'hui, il ne faut certainement pas mettre les Etats-Unis en accusation. Le rôle épuisant de gendarmes du monde qui leur a échoué n'est certes pas le fruit d'un choix de leurs gouvernants mais le résultat inévitable d'une situation internationale où, dans un monde profondément divisé, il n'existe qu'une seule grande puissance disposant d'énormes ressources financières et d'un appareil militaire imposant et moderne. C'est la raison pour laquelle dans les nombreux foyers de crise qui s'ouvrent continuellement dans toutes les régions de la planète, leur intervention est vivement invoquée, tout en devenant l'objet d'âpres critiques dès qu'elle se réalise. On ne peut pas nier que l'hégémonie mondiale des Etats-Unis constitue cependant toujours un exercice de responsabilité et que, si cet exercice de responsabilité assume des formes brutales, c'est seulement la conséquence de leur solitude et de l'insuffisance de leurs ressources, aussi imposantes qu'elles soient, à faire face à cette tâche immense.

Le problème est donc celui de la **diffusion de la responsabilité** qui s'identifie avec celui de la **diffusion du pouvoir** c'est à dire de la création d'un monde multipolaire dans lequel les ressources disponibles dans les pays industrialisés pourraient être utilisées pour attaquer à la racine les problèmes qui sont la cause des conflits plutôt que de les

endiguer une fois qu'ils ont explosé (sans pour autant toujours y réussir).

Il existe aujourd'hui une seule région au monde où pourrait naître une puissance démocratique et dotée d'un fort potentiel économique capable de soulager les Etats-Unis d'une partie considérable du poids de leurs responsabilités nouvelles et de créer ainsi un ordre beaucoup plus stable et pacifique que l'actuel en employant, grâce à la régionalisation de l'influence, ses ressources plutôt en direction des problèmes à moyen terme du développement et de la coopération au lieu de se consacrer, à court terme, au contrôle des conflits régionaux à travers l'emploi de la force. Cette région, c'est l'Europe. Elle a, jusqu'à présent, bénéficié de l'environnement de sécurité et de stabilité garantie par le *leadership* américain pour s'enrichir sans assumer de responsabilités mondiales. Mais cette phase est arrivée à son terme.

La coïncidence des intérêts à court terme entre les Etats-Unis et l'Europe, qui a constitué le fondement du processus de l'unification européenne, est terminée. L'Europe doit créer par elle-même le cadre politique indépendant auquel la tutelle américaine suppléait dans la phase historique précédente : c'est à dire s'unir en un Etat fédéral capable à la fois de jouer un rôle actif et novateur sur l'échiquier mondial et de constituer un point de référence pour tous les autres processus d'unification régionale en cours, de modernisation et de démocratisation des Etats existants.

Il s'agit d'un processus difficile et conflictuel. L'exercice en commun de souveraineté ne peut pas se faire sans traumatisme compte tenu de la responsabilité à assumer qu'il comporte. Tout comme les rapports entre l'Europe et les Etats-Unis qui n'évolueront pas sans traumatisme. La naissance de la Fédération européenne signifie la perte, pour les Etats-Unis, du statut d'unique puissance mondiale et du privilège de pouvoir financer l'exercice de leur hégémonie avec les capitaux des autres. Mais il ne faut certes pas prendre en considération les intérêts immédiats d'un groupe de pouvoir quel qu'il soit, de l'un ou de l'autre côté de l'Atlantique, mais l'avenir commun des peuples européens et américains et celui de l'humanité toute entière. Cela dépend aujourd'hui en grande partie de la capacité et de la volonté des Européens d'aider les Américains à se libérer des pesantes contraintes qui leur ont été imposées par le rôle qu'ils ont dû jouer sur la scène mondiale et à redonner du souffle et de l'élan à leur démocratie.

Francesco ROSSOLILLO

L'EUROPE FEDERALE VUE PAR LA PRESSE

Yves Salesse réclamait dans **Libération** (17 février) "un projet européen au grand jour" et pensait que la réforme des institutions nécessitait l'implication des peuples. Francis Bröchet, dans **Le Progrès** (14 février) a demandé "quel est notre projet commun, à 15 ou à 30 ?" et Jean-Louis Quermonne déclaré que c'est la dernière fois que l'on peut réformer en profondeur les institutions. Dans **Réforme** (6-12 avril) Jérôme Monod, chef d'entreprise (maintenant Conseiller de Jacques Chirac à l'Elysée), et Ali Magoudi, psychanalyste ont réclamé "une véritable Europe politique, dotée d'institutions et d'une véritable Constitution". **Le Monde** (6 mai) a annoncé cinq chantiers sur lesquels butent les Européens : fonctionnement des institutions, défense, élargissement, charte des droits fondamentaux, Constitution pour l'Europe. Dans la **Libre Belgique** (9 mai) Fernand Herman a adressé aux six gouvernements des pays fondateurs un appel pour qu'ils s'engagent à poursuivre l'intégration politique et prôné l'élaboration d'une Constitution européenne. Daniel Vernet parle "d'une avant-garde pour l'Europe" dans **Le Monde** (11 mai).

Mais c'est bien entendu Joschka Fischer, Ministre des Affaires étrangères allemand, qui a relancé le débat dans son discours historique du 12 mai en prônant la constitution d'une Fédération européenne, dotée d'une Constitution, d'un gouvernement, d'un parlement bicaméral et d'un président élu au suffrage universel. Il a ainsi ouvert une perspective pour l'Europe, alors que la France s'apprêtait à une présidence modeste. Ce projet d'Europe fédérale a reçu un large soutien en Allemagne (**Le Monde**, 15 mai), tandis que pour Hubert Védrine "il dessine une perspective à long terme". **Le Monde** (14-15 mai) consacre son éditorial et sa page "Horizons-document" à l'Europe unie selon Joschka Fischer, soulignant que la formation d'un centre de gravité, noyau dur, constitue une étape sur la voie de l'intégration politique ; un tel groupe d'Etats ratifierait un nouveau Traité, noyau d'une constitution de la Fédération".

Anne-Marie Idrac remercie J. Fischer" dans **Le Figaro** et se félicite qu'enfin on nomme "fédérale" la construction politique qu'il faut viser. **Libération** (15 mai) affirme que cet appel oblige la France à se positionner et qu'il s'agit là d'une chance historique. François Ermenwein rappelle (**La Croix**, 15 mai) qu'en Europe comme ailleurs, il n'y a pas de politique sans part de rêve et que J. Fischer dégage l'horizon et relance l'Europe. "Chiche, J. Fischer !" s'exclame Pierre Lellouch (**Le Monde**, 18 mai). "Un nouveau souffle pour l'Europe" c'est également l'opinion du **Courrier International** (18-24 mai), tandis que les Evêques européens applaudissent (**La Croix**, 19 mai). Dans l'ensemble, les Eurodéputés se sont félicités de la relance du débat (**Le Monde**, 19 mai) et Jean-Louis Bourlanges a applaudi : "l'Union européenne doit être une puissance politique". André Fontaine parle de "retour du fédéralisme" (**Le Monde**, 21-22 mai) et François Hollande pense que le discours de Fischer va dynamiser le débat sur la construction et l'avenir de l'Europe (**Libération**, 22 mai). Tandis que Monsieur Chevènement déraile sur le nazisme puis se repent dans **Libération** (22 et 23 mai), ce même journal laisse à penser que seuls les six pays fondateurs piliers de l'Union, ne ferment pas la porte au projet Fischer. Pour François Bayrou, Président de l'UDF, c'est une chance pour fédérer l'Europe, et la France doit s'en emparer. Il affirme que : «une démocratie européenne passe par l'écriture d'une Constitution». L'Europe fédérale s'impose encore dans **Libération** (24 mai) pour Jean-Louis Bianco, député PS, Sylvie Goulard, chercheur au CERI, et Alfred Grosser, professeur émérite des universités. «C'est l'exaltante évidence», s'enthousiasme Bernard Guetta dans sa chronique de l'**Express** (25 mai).

Giuliano Amato, Président du Conseil italien, réclame dans **Le Monde** (25 mai) «un cœur fort pour l'Europe», alors que Lamberto Dini, Ministre italien des Affaires étrangères, rappelle que «nous avons toujours été favorables à la construction politique de l'Europe» (**Le Monde**, 27 mai). L'Europe ne mobilise pas les intellectuels en France, à l'exception de la mouvance souverainiste, constate **Le Monde** (28-29 mai) alors qu'en Allemagne l'intelligentsia est au cœur du débat. Pour Pierre Moscovici (grand jury RTL-**Le Monde**-LCI, 29 mai) l'élargissement de l'Europe est, en soi, un grand projet politique. Jacques Chirac estime «vain de vouloir défendre l'Europe politique de manière abstraite ; l'Union européenne s'affirmera sur la scène internationale lorsque ses habitants manifesteront avec force leur sentiment d'appartenance européen» (**Le Monde**, 31 mai).

Mais «les Européens n'embraient pas» regrette la **Libre Belgique** (10-11-12 juin).

Dans sa réponse à J. Fischer (**Le Monde**, 11-12 juin) Hubert Védrine s'interroge : «les concepts de fédération et de fédération d'Etats-Nations, s'agit-il d'une seule et même chose ? » et pense que «assouplir radicalement les coopérations renforcées possibles est la meilleure façon de redynamiser l'Union européenne ».

Le 13 juin François Bayrou et Daniel Cohn-Bendit, depuis Strasbourg, réclament ensemble une Constitution européenne et plaident pour une Europe des citoyens, une Europe fédérale, afin que l'Europe devienne une démocratie. Ils tiendront ensemble des réunions publiques en France et essaieront de créer des regroupements de parlementaires de tous bords

dans les pays de l'Union. C'est ce que les fédéralistes ont réussi à initier au sein du Parlement européen, et c'est bien notre dessein que de susciter ce type de rassemblements, au-delà des clivages politiques.

Jacques Delors explique à **Libération** (17-18 juin) que "l'Europe doit se constituer une avant-garde" et affirme que "le scénario d'une fédération d'Etats-Nations est envisageable avant 2005". Réunis à Feira au Portugal, les quinze veulent débloquent les institutions communautaires : "laborieuse réforme européenne" constate **Libération** (19 juin), qui reconnaît que "la Fédération fait son chemin". Jacques Chirac, à Feira, plaide pour une Europe à deux vitesses.

Dans son face-à-face avec Chevènement, Joshka Fischer (**Le Monde**, 21 juin) se fait pédagogue : « quelle doit-être la pondération entre le niveau national et l'europpéen ? Pour moi, c'est la question décisive. La réponse est la fédération ». Hendrik Uterwedde, Directeur de l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg, s'interroge : « Qui a peur du fédéralisme ? » (**La Croix**, 22 juin).

Jacques Chirac, le 27 juin, s'adressant au Bundestag, plaide pour une Constitution européenne, imaginant un groupe de pays « pionniers » décidés à aller plus vite et plus loin dans l'intégration (**Le Monde**, 28 juin). Pour refonder l'Europe, Francisco Seixas da Costa, Secrétaire d'Etat portugais aux Affaires européennes, demande un « saut constitutionnel » (**Le Monde**, 1 juillet). Jacques Delors, sceptique, préfère « un Traité plutôt qu'une Constitution européenne » (**La Croix**, 5 juillet).

Nicole Fontaine pense qu'il est temps « après l'Europe économique, avec l'Europe politique, de faire l'Europe des citoyens » (**Le Monde**, 4 juillet). Ce même journal (8 juillet) constate que « le débat sur l'organisation future de l'Union se développe en France et en Europe, et que les notions d'avant-garde et de Constitution, sont au centre des discussions ».

Réjouissons-nous de voir nos thèses ainsi débattues à si haut niveau, de voir que le fédéralisme n'est plus un sujet tabou et de constater qu'une pédagogie du fédéralisme est en train de naître en France. Aux fédéralistes de faire en sorte que ce débat soit permanent et influence la Présidence française.

Martine Méheut, Présidente de l'UEF-France, démontre que seule une Constitution d'esprit fédéral, saura concilier l'exigence d'un pouvoir européen fort et le désir de préserver les identités et les traditions nationales (**Le Figaro**, 7 juillet).

Daniel HULAS

ACTIVITES FEDERALISTES EN RHONE-ALPES

Pour les fédéralistes dans toute l'Europe le 9 mai était, cette année encore, le **jour de la Constitution** :

- ❖ Un stand d'information toute la journée Place de la République, au centre des rues les plus commerçantes de Lyon : 1500 documents ont été diffusés et 90 personnes ont signé l'*Appel pour une Constitution européenne*.
- ❖ A Feyzin, en banlieue lyonnaise, la section locale a organisé, en partenariat avec des associations locales et régionales, les "**Quatrièmes rencontres citoyennes**" sur le thème "**Les jeunes construisent l'Europe du 21^{ème} siècle**". L'UEF s'est exprimée au cours de la cérémonie municipale, réclamant une constitution et préconisant la création d'un noyau fédéral au sein d'une Union européenne élargie. Martine Roure, Députée européenne, socialiste, assistait à cette cérémonie et a signé l'*Appel pour la Constitution*. Devant 150 personnes, de nombreux jeunes (collégiens, étudiants, responsables ou non d'associations ou de familles venant de diverses immigrations) mais aussi des enseignants, des citoyens non engagés, ont exprimé dans quelle Europe ils désirent vivre. Thierry Cornillet, Député européen UDF, Vice-président du Conseil Régional Rhône-Alpes, a conclu la soirée en appelant de ses vœux une constitution fédérale de l'Union et en demandant aux jeunes de s'engager pour l'idéal européen. En deux semaines, la galerie d'exposition du Centre Léonard de Vinci de Feyzin a accueilli deux expositions "**Avoir 15 ans en Europe**" de l'agence Dailylife et "**La Révolution des Œillets**" du Consulat du Portugal de Lyon. Près de 700 visiteurs ont été accueillis et 2800 documents diffusés.
- ❖ Les Fédéralistes sont également intervenus, au lycée Frédéric Fays de Villeurbanne ainsi que dans un centre d'hébergement de personnes atteintes de cancer ou du sida.

Le 15 juin, l'UEF a organisé, en partenariat avec l'*Association France Amérique Rhône-Alpes*, les *Jeunes Européens* (France et Lyon), un débat "**Etats-Unis-Union Européenne, quels partenariats ?**". Trois thèmes ont été étudiés :

- ❖ les **relations politiques** : avec Steve Ekovich, professeur de Sciences Politiques, et Fernand Herman, ancien ministre belge, Président de l'UEF-Belgique,
- ❖ les **relations économiques** avec Olivier Griffith, économiste et conseiller à l'ambassade des USA, et Simon Charbonneau, professeur de droit à l'Université de Bordeaux,
- ❖ les **identités culturelles et la mondialisation** avec David Siefkin, diplomate et directeur de la programmation à l'ambassade des Etats-Unis, et Guido Montani, professeur d'économie internationale à l'Université de Pavie, secrétaire général du MFE-Italie.

Un débat très riche devant 150 participants a pleinement fait apparaître que, pour équilibrer l'hégémonisme américain, l'Union économique de l'Europe doit se parachever de son intégration militaire et politique : la voie montrée par Joshka Fischer est la bonne et, ce soir-là, nos idées ont sans doute conquis la partie de l'auditoire qui entendait nos thèses pour la première fois.

Les fédéralistes ont également réagi au discours historique de Joschka Fischer: un article dans la presse régionale, des lettres au Président de la République, au Premier Ministre, aux députés européens de la région, aux partis politiques...

Pour une force autonomiste et fédéraliste

Ce n'est pas la première fois que nous reproduisons une analyse de Robert Lafont, universitaire, linguiste et écrivain occitan.

Ce nouvel article a été publié dans le n° 5, avril 2000, de *La Letra del fòrum per l'Innovacion Sociala e Politica*

(9, allée de Chabanottes, 05000 Gap – email : Micheu.Prat@wanadoo.fr)

Robert Lafont a également publié à l'occasion dans la revue *Il Federalista*, créée par Mario Albertini à Pavie, et a préfacé la traduction française de son livre *L'Etat national* (1978, pp. 166, *Fédérop*).

L'article de Robert Lafont, dont le titre pourrait résumer la problématique fédéraliste, fait le point des savoureuses contradictions dans la situation actuelle de la Corse et des regroupements à géométrie variable de la classe politique insulaire, et nationale, en matière d'autonomie interne par exemple... Ces mêmes regroupements à géométrie variable qui se révèlent à chaque fois que la cause du fédéralisme européen semble en voie de l'emporter. Ces contradictions et ces regroupements contre nature mais bien réels

qui rassemblent dans l'exaltation de la nation (entendez la France éternelle) tout ce que notre pays comprend de souverainistes, de pseudo gauche ou de droite dure, associés à la fine fleur du néo-fascisme.

Cette fois les élus « corsistes » proches de Charles Pasqua et du *Rassemblement pour la France*, votent avec les nationalistes de *Corsica Nazione*, pour un statut d'autonomie bien qu'il remette en cause le dogme de l'Etat-nation, alors qu'au niveau de l'intégration européenne ils en sont les défenseurs les plus acharnés. Mais les contradictions ne s'arrêtent pas au seul (et défunt ?) RPF, les Radicaux de gauche ou le PCF ne sont pas mieux lotis...

Seuls Jean-Pierre Chevènement et son *Mouvement des Citoyens* semblent malheureusement conséquents et cohérents. Le Ministre de l'intérieur, dégaîne sur tout ce qui touche à la « France », ou du moins à la vision nationale-républicaine qu'il en a. Il refuse toute menace de régionalisation sérieuse (autonomie interne de la Corse, création d'un département Pays Basque, ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires...) comme contre toute perspective sérieuse d'intégration de l'Europe. Alors que son camarade Jean Poperen, n'avait pas hésité à le traiter, lui et ses séides, de « Doriot de sous-préfectures » à l'occasion de la campagne référendaire de Maastricht, il n'a pas hésité récemment à expliquer les propositions du Ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, en faveur d'une Europe fédérale, par le fait que l'Allemagne « ne serait pas encore guérie du déraillement qu'a été le nazisme dans son histoire ».

Quand donc les fédéralistes, tous les fédéralistes, admettront ils que s'ils ont les mêmes adversaires c'est qu'ils mènent le même combat : celui, comme le rappelait Martine Méheut au dernier congrès de l'UEF-France, de « l'unité dans la diversité » ? Surtout en France, dans le pays le plus centralisé et le plus conservateur d'Europe, il est urgent de bâtir une véritable force autonomiste, fédéraliste et européenne commune. L'appel de Bruno Boissière dans ce numéro nous y incite. Il est une étape de plus dans cette direction comme l'était il y a un an l'adhésion de Régions et Peuples solidaires à la Campagne pour la Constitution européenne. Il en faudra encore d'autres...

D'ici là, Lionel Jospin, pour sa part, se grandirait en décidant, après Emile Zucarelli, de renvoyer « l'irréparable Chevènement » de son gouvernement. Il donnerait aussi aux fédéralistes des diverses organisations, avec un peu d'espoir, l'occasion de lever leur verre ensemble.

Jean-Francis BILLION

GARDAREM LO LARZAC... A SEATTLE

Robert LAFONT

En mars 2000, dans la séance, qui restera illustre dans les Annales de la République française, du Conseil régional de la Corse sur le statut de l'île, un ministre français, élu corse, Emile Zucarelli, s'est mis au travers de l'ouverture à l'histoire qu'entendait faire le premier ministre Lionel Jospin. Sa motion, qui a obtenu la majorité des voix au terme de tractations dans la plus pure tradition d'une classe politicienne, traversée localement pas les fameux clans, est cependant bien curieuse.

Elle est souverainiste, et Chevènement l'a saluée comme telle. Elle sauve l'intégrité de la République. Mais...

Elle reconnaît l'existence d'une « communauté » corse. C'était sans doute le prix à payer pour ne pas parler de « peuple corse ». Du même coup est balayée cette entêtée opposition au communautarisme qui réunit les souverainistes du parti même et de la famille du rapporteur. Est-ce étourderie ? Le mot explosif est prononcé. Que va en penser le Conseil constitutionnel ?

Elle demande aussi l'enseignement de la langue corse, obligatoire à la maternelle et dans le premier degré, généralisée dans le second et dans le supérieur. C'est aller bien au delà de ce que la France avait accepté de signer dans la Charte européenne des langues et des cultures minoritaires et régionales, signature finalement retirée. Ajoutons qu'il s'agit de cette *lingua corsa* que les linguistes n'avaient pas reconnu comme langue distincte, qui n'est pas mentionnée par la loi Deixonne, et qui s'est imposée par un sursaut de conscience identitaire des corses eux-mêmes, et quelques bombes... Le basque prestigieux, le breton illustre, l'occitan surchargé de mille ans de littérature n'en ont pas tant. Ils n'ont que leur antique gloire.

L'effolement est décidément complet dans le sentiment civique sur le front de la « spécificité française ». On accorde le plus pour refuser le moins.

Ni plus ni moins, en bonne pesée et tout droit dans le sens de la démocratie, la motion de Paul Giaccobi, assortie d'une telle déclaration de civisme, parle d'« autonomie ».

Il y a un quart de siècle, au terme d'une réflexion sur les institutions, sur fond de protestation populaire contre ce qu'on appelait alors le « colonialisme intérieur », nous en étions arrivés là. D'autonomie j'avais même fait le titre d'un livre, qui fut pillé par les communistes pour une proposition de loi inaboutie, ces communistes qui aujourd'hui votent avec Zucarelli.

Puis l'histoire passa, la Gauche monta au pouvoir, les aspirations populaires et le projet de refondation de la République en poche sous un épais mouchoir de bulletins de vote. Mitterrand régna sur le trône de De Gaulle. Nous eûmes la consolation congrue de la régionalisation Defferre, où la classe politique inchangée réoccupa ses territoires en resaluant les préfets.

Mais le monde changeait. Le capitalisme triomphant passait au pas de charge de l'âge des trusts à celui des conglomérats et enfourchait à l'aise la globalisation boursière. L'Europe se construisait en moins d'Etat dans le consensus des chefs d'Etats, au tarif de quelques consultations des citoyens sur l'irréversible et sous une grande rhétorique creuse de nation préservée. On allait entrer du franc en euro et au nouveau millénaire.

L'Est communiste s'est écroulé et la grande lueur de l'espérance socialiste était devenue une vieille lune. Les élus socialistes partout passaient fébrilement aux affaires et négociaient leur part des dessous de tables. Ne sachant plus où étaient leur droite et leur gauche, les électeurs allaient à la pêche dominicale ou aux messes noires de Le Pen.

Et voici que le mot revient : autonomie. Il se prononce fort en corse. On fait plus que le murmurer sous les palmiers des Antilles. On réapprend l'éthymologie : être autonome, c'est se donner les lois qui conviennent aux lieux et aux temps comme aux hommes. C'est la république à son principe, la jacobine aussi bien que la girondine.

Ira-t-on jusqu'à l'autogestion ? Ce sera sans doute autrement qu'au siècle dernier, avec plus d'esprit de prospective hors des illusions de la propriété immédiate et d'un collectivisme de pas de porte.

Les Etats étant devenus les sous-traitants de la puissance économique mondiale, ce n'est pas à eux de se proclamer protections. Il faut trouver, dans l'espace dessiné par la grande mutation, les postes de régulation, d'organisation sociale, d'invention politique. On sait bien maintenant qu'ils sont « régionaux », si l'on veut bien faire de la région autre chose qu'une circonscription administrative ; un ajustement du corps civique aux espaces naturels et culturels. Si l'on veut bien que l'homme s'auto-gère en autonomie.

Allons, citoyens, un peu d'audace et de claire intelligence ! Laissons les jeux troubles de concepts biseautés aux souverainistes de fin d'une ère. Au temps de la planète réunie, il est temps de se dire autonomistes ! Gardarem lo Larzac... à Seattle.

Attentat meurtrier à Dinan :

L'Union démocratique bretonne condamne un acte monstrueux

L'UDB, comme tout breton digne de ce nom, est bouleversée et indignée par la mort d'une jeune femme dans l'attentat contre le Mac Donald de Dinan. Notre première pensée est pour cette jeune victime innocente et sa famille.

Cet attentat monstrueux est aussi un crime contre la société bretonne qui, depuis plus de quarante ans, a su fonder son développement économique, social et intellectuel sur le débat d'idées et la recherche d'un consensus minimum nécessaire à tout progrès partagé...

Sur la base des éléments d'information existants, l'UDB ne se hasarderait pas à privilégier une thèse ou une autre dans la recherche des auteurs de l'attentat et de leurs motivations. En tout état de cause, si l'auteur ou les auteurs de cet attentat, quels qu'ils soient, ont voulu faire passer un message nous leur demandons d'assumer les conséquences de leur acte et de se constituer prisonnier(s) pour en répondre devant la justice.

L'UDB est plus que troublée par l'exploitation cynique que certains semblent vouloir faire de cette tragédie. A ceux, politiciens ou journalistes, qui par ignorance ou incompétence attribuent l'attentat de Dinan à des « autonomistes » (propos entendus dans la bouche de Philippe de Villiers et celle d'un journaliste de France-info), nous apprendrons que l'autonomisme n'est pas synonyme de séparatisme et moins encore de terrorisme, qu'aucun des attentats perpétrés en Bretagne depuis les années soixante n'a jamais été revendiqué par des « autonomistes » et que l'autonomie est la règle générale dans les grands Etats de l'Union européenne (Allemagne, Royaume uni, Espagne, Italie).

A ceux qui créent chez une population mal informée un amalgame entre autonomisme et terrorisme en toute connaissance de cause et dans le but évident de discréditer les partis autonomistes démocratiques, nous rappelons que la diffamation est un délit.

Christian GUYONVARCH

Porte-parole de l'UDB

Attentat en Bretagne

C'est en ces termes que *Arritti !*, hebdomadaire de l'Union du Peuple Corse, qui porte en sous-titre le slogan *Per l'autonomia*, prend position. n° 1705 du 3 mai 2000 (*Arritti ! Settimanale naziunalistu corsu* – n° 1705 du 3 mai 2000 - Directeur Max Simeoni – BP 5 – 20288 Bastia – email : arritti@mic.fr).

Depuis 40 ans les Bretons luttent pour la reconnaissance de leur identité, de leur langue, et pour la réunification de leur territoire (Nantes, située en Loire atlantique sur la carte de France c'est aussi la Bretagne).

L'Union démocratique bretonne revendique l'autonomie interne. Nos amis de l'UDB s'inscrivent pour cela dans une voie strictement démocratique et condamnent fermement la violence comme moyen de lutte. L'UDB est avec *UPC Scelta Nova*, membre cofondateur de la *Fédération – Régions & Peuples solidaires*. Elle a aussitôt réagi à l'attentat.

Le mouvement « révolutionnaire » breton, lui, est beaucoup plus marginal et on a du mal à comprendre ses objectifs. Depuis quelques années, il s'est durci au contact des indépendantistes basques de l'ETA. Suivre l'exemple basque, ou l'exemple corse, c'est la voie de l'impasse pour la Bretagne, à l'heure où, au contraire, en Pays Basque comme en Corse, on tente de tirer les leçons du passé et d'adapter la lutte au contexte de la construction européenne à la lueur des dérives inévitables de la lutte clandestine. Puisse les militants bretons de toutes tendances se pencher sur nos expériences douloureuses pour en tirer tous les enseignements aussi.

La Fédération Régions & Peuples solidaires (R&PS) Condamne la reprise des attentats au Pays Basque sud

« La fédération Régions & Peuples solidaires, dont font partie le Parti nationaliste basque (PNB/EAJ) et *Eusko Alkartasuna* (EA – Solidarité basque), a examiné lors de son dernier conseil fédéral le climat de violence qui sévit à nouveau au Pays basque sud depuis la rupture de la trêve par ETA. Après avis des autres composantes de la fédération (bretonnes, occitanes, catalanes, alsacienne, corse et savoisiennne), la fédération R&PS a fermement condamné le double assassinat survenu il y a quelques semaines à Vitoria / Gasteiz contre la personne du jeune garde du corps Diez ELORZA et de Fernando BUESA, député basque, ancien ministre du gouvernement autonome basque et porte-parole du PSOE. La fédération R&PS considère que seule la voie démocratique peut permettre d'avancer dans la résolution durable et efficace du problème politique basque ».

(8 avril 2000)



INTERVIEW DE M. Jakes ABEBERRY

Créateur de l'*hebdomadaire politique basque ENBATA*
Maire-adjoint de Biarritz

Q. *A Fédéchoses-pour le fédéralisme nous connaissons Enbata depuis le début des années 70. Notre propre revue existe depuis la même époque. Pouvez vous nous rappeler ce qui vous a amené à créer Enbata et en parallèle quels ont été dans les années 60 et 70 vos contacts avec les mouvements fédéralistes ?*

R. Enbata a tout d'abord été, depuis sa création dans les années 60, un mouvement politique légal, présentant des candidats aux élections politiques, qui a été interdit par le Ministre de l'intérieur de l'époque, M. Raymond Marcellin, en janvier 1974, suite à un amalgame avec des organisations clandestines bretonne et corse (ARB et Justicia Paolina). Suite à cette interdiction nous avons demandé pendant une année aux pouvoirs publics si, en fonction des différences entre la législation régissant les organisations politiques et celle de la presse, le journal Enbata, alors mensuel, pouvait continuer à paraître. En l'absence de toute réponse définie nous avons décidé un an plus tard de reprendre notre publication. Nous avons été dans ces années des compagnons de route des mouvements fédéralistes français, plus que des participants à ces mouvements, même si nous avions des contacts réguliers. J'ai moi-même participé à diverses rencontres en particulier à Nice et dans la région parisienne. Je l'ai écrit récemment dans Enbata, Alexandre Marc, Guy Héraud, ont compté parmi nos sources et nos inspirateurs.

Notre comportement était justifié par notre besoin d'efficacité vis-à-vis de notre engagement premier : servir le pays basque. L'Europe fédérale, si elle se construit, et elle se construira, risque de se construire au niveau des Etats-nations. On le voit très bien aujourd'hui avec le plan Fischer. Si les mouvements fédéralistes français sont en mesure de convertir la France en Etat fédéral alors je suis des leurs, mais en tant que Basque je me bats le dos au mur contre l'Etat français, centraliste et jacobin, pour qui, malheureusement le fédéralisme est de l'hébreu. A titre personnel, j'ai ainsi arrêté de « fréquenter » les mouvements fédéralistes français à la mort de Franco car mon analyse était à partir de là que notre problème était moins celui de la construction de la fédération européenne que celui de la construction de la nation basque.

Q. *Aujourd'hui quel est le rôle et le positionnement de Enbata dans le mouvement basque ? Comment se situe-t'il par rapport aux différentes organisations basques, tant en Espagne qu'en France ?*

R. Enbata est un hebdomadaire politique basque, abertzale, c'est-à-dire patriote. Il n'est la publication d'aucun groupe particulier mais rend compte des positions de l'ensemble des composantes abertzale du pays basque nord et donne de nombreuses informations évidemment sur ce qui se passe au sud de la frontière entre la France et l'Espagne. Enbata préfère se définir comme abertzale plutôt que comme « nationaliste ». Nous sommes pour la nation basque, pour sa réunification, pour sa reconnaissance, pour l'avenir de la langue basque... pas pour l'idéologie nationaliste. Par contre, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une France centraliste et jacobine ni d'une Fédération des Etats-nations qui continueraient à nier notre existence. Le statut de Länder nous satisferait pleinement. Nous n'envisageons pas de frapper une monnaie basque, l'Euro nous convient parfaitement de San Sebastian à Bayonne, nous n'allons pas nous battre pour une souveraineté monétaire !

Nous définissons le pays basque comme Euskal Herria, c'est-à-dire le pays des Basques, qui comprend au Nord l'Ipparalde, au sud la Navarre et l'Euskadi *stricto sensu* qui comprend aujourd'hui seulement les trois provinces administrées par le gouvernement autonome de Vitoria. Au nord de la Bidassoa différents groupes composent le mouvement basque : deux partis politiques, le Parti nationaliste basque (PNB-EAJ) et Eusko Alkatasuna (EA) qui sont au pouvoir dans la communauté autonome d'Euskadi. Ces deux groupes sont en France minoritaires et ne disposent que d'une autonomie d'action limitée. A côté il y a maintenant une organisation, Abertzaleen Batasuna (AB), ce qui signifie l'Unité des abertzale, qui est un rassemblement d'adhérents individuels. Ses membres sont issus soit d'autres mouvements, comme Euskal Batasuna (EB, dont je suis l'un des responsables) soit d'autres groupes comme EMA (la gauche abertzale), soit de simples adhérents individuels auparavant inorganisés. Il y a actuellement un débat interne sur la question de la violence politique, depuis la reprise des attentats de l'ETA, mais certaines composantes, dont EB, ou des individualités comme moi ont pris une position très forte de refus. D'autres ont plus de difficultés à se prononcer ; mon opinion est que la totalité de nos amis vont progressivement devoir se prononcer clairement d'autant plus que AB étant une organisation propre au pays basque nord ils vont devoir prendre du recul sur les problématiques du sud.

Q. Vous définissez-vous toujours comme fédéraliste ? Le fédéralisme est-il pour vous une « solution applicable » tant au niveau de fédéralisme interne, qu'au niveau européen ou au delà ?

R. Je crois avoir déjà avoir répondu en grande partie à cette question précédemment. Je suis fédéraliste, du moins les structures fédérales, l'idéologie fédéraliste, me conviennent. Mais je ne peux pas attendre que la France devienne fédérale toute seule et sans rien faire. Si la France, si les fédéralistes français, sont capables de transformer le pays basque nord en *Land* dans une France et une Europe fédérale, et si ces réformes permettent la réunification du Pays basque dans ses sept provinces, alors je suis pleinement satisfait. Si le fédéralisme c'est seulement la fédération des Etats-nations français et espagnol avec un peuple basque nié alors cela ne me satisfait pas.

Q. Vous êtes élu au Conseil municipal de Biarritz depuis 1991. Aujourd'hui Biarritz est l'une des seules municipalités du Pays basque nord représentée à l'assemblée des communes basques. Cette participation a-t-elle été rendue possible par votre participation à l'équipe municipale et engage-t-elle la municipalité ou s'agit-il d'une initiative individuelle de quelques élus ?

R. En 1991, il y a eu la fusion entre les deux tours de deux listes, celle de M. Didier Borotra, UDF, actuel Sénateur-Maire de Biarritz et de la mienne. Cela nous a permis de battre le sortant M. Marie du RPR. En 1995 cette alliance a été renouvelée dès le premier tour, et il y a donc aujourd'hui cinq élus *abertzale* au conseil municipal de Biarritz. Aucune décision n'a encore été prise pour 2001. C'est à titre individuel que les élus *abertzale* de Biarritz, dont moi-même, avons adhéré à la *Udalbitza*, l'association des élus municipaux des sept provinces basques. Nous n'y engageons que nous même, strictement pas la municipalité.

Q. Quels sont en France les développements institutionnels ou politiques auxquels vous attacheriez le plus d'importance (ratification de la Charte des langues régionales et minoritaires, création d'un département basque, réforme du Sénat, approfondissement de la régionalisation...) ?

R. Comme je vous l'ai déjà laissé entendre je suis très pessimiste sur la capacité de la France à se réformer. Elle sera le dernier Etat d'Europe à se régionaliser. Je voudrais cependant revenir sur la revendication, qui en surprend plus d'un, d'un département Pays Basque. En effet quoi de plus désuet aujourd'hui, de plus anachronique, que le cadre départemental ? Malgré cela la société basque d'Ipparalde en réclame un. Pourquoi ? C'est en effet le seul cadre à notre dimension, 260.000 habitants. C'est le seul cadre juridique que puisse nous reconnaître l'Etat et qui soit doté de certaines possibilités : capacité démocratique (assemblée élue),

capacité budgétaire, compétences diverses... Malgré ses limites un département Pays Basque nous reconnaîtrait enfin une personnalité juridique.

Nous devons à M. Alain Lamassoure, maire d'Anglet depuis 1999, lorsqu'il était en 1994 Ministre des Affaires européennes du gouvernement Balladur, le Traité de Bayonne qu'il a signé avec le gouvernement espagnol et qui est en fait une dérogation au droit des conventions internationales. Le Traité de Bayonne autorise en fait les collectivités territoriales des deux côtés de la frontière franco-espagnole (régions, départements, communes...) à « pacter » avec d'autres collectivités territoriales de même niveau ou non. C'est très important. Par exemple la ville de Bayonne peut « pacter » avec le gouvernement autonome d'Euskadi, ou le département des Pyrénées atlantiques avec la ville de Bilbao : c'est ce qu'a fait le « district BAB » (communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz), actuellement présidé par M. Lamassoure lui-même et où je représente au conseil la ville de Biarritz) avec la *Deputación* de Bilbao pour créer l'Euro-cité Bayonne-San Sebastian (700.000 habitants).

Mais on nous refuse toujours un département Pays Basque et nous ne pouvons collectivement « pacter » avec personne. Au contraire ce département nous permettrait de créer de manière transfrontalière l'Euro-région basque en « pactant » d'une part avec les autonomies basques (autonomie des trois provinces de Biscaye, Guipuzcoa et Alava, d'une part et, d'autre part, la Navarre).

Q. En août 1999, le Congrès de Régions & Peuples solidaires (R&PS), réuni à Toulouse, « a décidé de s'associer à la campagne lancée par l'Union Européenne des Fédéralistes (UEF) en faveur d'une Constitution européenne en précisant que « conformément à son objectif d'une Europe fédérale des Régions et des Peuples solidaires, R&PS insistera sur la nécessité d'un fédéralisme intégral, c'est-à-dire appliquant le principe de subsidiarité à tous les niveaux ». Etiez-vous d'accord avec cette adhésion et vous sentez-vous aujourd'hui partie prenante de cet engagement ?

R. Oui bien évidemment. Je suis en faveur d'une Constitution européenne, une constitution fédérale et j'ai eu l'occasion de l'écrire ces derniers temps à plusieurs reprises dans *Enbata*.

Depuis le Congrès de Toulouse de R&PS, dont *Eusko Alkatasuna* est un membre fondateur et que le Parti nationaliste basque a rejoint plus tard, le mouvement *Abertzaleen Batasuna* a pris un statut de membre observateur dans cette fédération. La question de la participation pleine et entière de AB à R&PS se posera et peut-être même dès son prochain congrès cet été en Bretagne.

Q. M. Lamassoure est l'un des responsables de l'Inter groupe pour la Constitution européenne du Parlement européen au sein duquel ils est très engagé. D'autres membres actifs de cet intergroupe sont Messieurs Bayrou, Cohn-Bendit, Duhamel, Onesta... Des

parlementaires d'autres nationalités, parfois également à titre individuel membres de l'UEF, comme son président le député sarrois Jo Leinen, en sont également membres. Connaissiez-vous cet intergroupe ? Que pensez-vous de cet engagement ?

R. Je suis favorable à une Constitution européenne et donc très satisfait de cet engagement. Je le soutiens totalement.

Je connais par ailleurs bien M. Daniel Cohn-Bendit qui est en faveur d'une euro-région basque transfrontalière ou M. Onesta qui est un ami. Je vous ai dit de M. Lamassoure que nous lui devons le Traité de Bayonne ; il vient également de signer, en tant que maire d'Anglet, entre sa commune et l'association *Seaska* un accord pour le financement des écoles basques *Ikastola*. Quant à M. Bayrou, qui refuse le département Pays Basque, je regrette que son fédéralisme s'arrête encore aujourd'hui aux frontières de l'hexagone et de son département des Pyrénées Atlantiques.

Q. En octobre 1999, un Sommet de l'Union européenne va se réunir à Biarritz pour préparer le Sommet de Nice de décembre qui marquera la fin de la Présidence française et devrait voir l'aboutissement des travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) et de la Convention chargée de rédiger une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le rôle des élus et des citoyens est fondamental dans un processus constituant tendant à rendre le pouvoir et la parole au peuple. Contrairement à la municipalité de Nice, dont le maire est un transfuge du Front National et très proche des milieux souverainistes, est-il possible d'espérer un engagement des édiles de Biarritz interpellant les chefs d'Etat et de gouvernements de l'Union dans un sens européeniste ou fédéraliste ?

R. Cela me paraît peu probable. La municipalité n'a pas l'habitude de voter des vœux politiques, la préparation des élections municipales de 2001 est en cours, et, enfin, la municipalité de Biarritz est tenue très éloignée de la préparation de cet événement.

Q. Pensez-vous possible qu'une initiative citoyenne soit cependant prise à cette occasion ? A titre personnel, à titre de EB ou d'Enbata seriez-vous susceptible de soutenir une telle initiative. Par exemple signer un texte commun aux associations fédéralistes européennes ou autonomistes ?

R. Pourquoi pas ?

Création le 6 mai 2000 de l'association :

« Pour que vivent nos langues »

Le 15 juin 1999, le Conseil constitutionnel déclare la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires incompatible avec la Constitution (articles 1 et 2). Lionel Jospin soumet à Jacques Chirac un projet de loi de révision constitutionnelle (ne portant pas sur les deux articles sus-cités) mais le Président de la République refuse de le signer. En août 1999, à l'occasion de l'université d'été de *Régions et Peuples solidaires* (à laquelle l'UEF-France avait envoyé un message de sympathie et à laquelle avaient participé en observateurs des adhérents de sa section Midi-Pyrénées) à Toulouse, les Verts et R&PS avaient décidé de prendre une initiative commune pour alimenter le débat public.

Le 18 novembre 1999, à leur initiative une audition publique s'est déroulée au Parlement européen sur la situation des langues régionales ou minoritaires en France et a réuni 150 participants dont des députés européens ou des membres de représentations diplomatiques.

Nous reproduisons ci-après la conclusion de l'Appel fondateur adopté le 6 mai 2000 à l'occasion de l'association :

« ... Malgré la construction européenne qui place au cœur des libertés fondamentales de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe le respect de la diversité culturelle :

La France refuse de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe.

Ce refus, décidé sous la contrainte d'une Constitution jacobine largement dépassée par les évolutions européennes, est inacceptable. Il met en cause le principe même de démocratie en plaçant le dogme constitutionnel au-dessus de la volonté populaire. Ses conséquences sont sensibles partout : entraves aux filières d'enseignement bilingues existantes et aux demandes nouvelles des parents, carences des médias du service public, disparition de pratiques culturelles différentes et originales dans leurs zones d'élection...

Les objectifs sont simples : que la France modifie sa constitution, qu'elle ratifie la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et qu'elle décide de politiques adaptées et efficaces telles que celles qui ont été mises en œuvre ailleurs en Europe, pour assurer enfin l'avenir des langues et cultures régionales ou minoritaires présentes sur son territoire ».

Ce texte sera utilisé pour une opération de collecte de chèque-pétitions de 10 Francs, opération destinée à dégager des moyens pour l'association mais aussi à authentifier l'engagement des pétitionnaires. Un objectif de 50.000 signatures est avancé dans un délai de six mois après le lancement de l'opération.

Siège social (temporaire) :

« Pour que vivent nos langues »

22, Rue Calvin

56100 LORIENT / AN ORIENT

Fax/répondeur : 0297848523

Congrès UEF-France : 25 mars 2000

Ouverture et dynamisme

Le Congrès de Lyon (janvier 1998) avait vu Martine Méheut, professeur de philosophie à Paris, conduire les destinées de l'UEF-France, sous le signe du renouveau et de l'ouverture. Le dernier Congrès de l'UEF s'est tenu le 25 mars au Bureau de la représentation en France du Parlement européen.

▪ L'UEF s'installe dans la Société civile

Devant une salle comble, la Présidente, dans son rapport politique, a fait l'éloge du fédéralisme qui « permet d'équilibrer unité et diversité sans tomber dans l'uniformité ». Elle a défini une stratégie pour atteindre nos objectifs : « une Europe fédérale dotée d'une Constitution », appelant les militants à être modestes, réalistes, sans manquer d'ambition. Elle a insisté sur notre mission pédagogique, de sensibilisation des citoyens et des professionnels de la politique, mais aussi sur le développement des relations avec d'autres mouvements proches.

Martine Méheut pense que l'UEF est en mesure de prendre une autre dimension et de pouvoir vraiment agir. Elle a conclu en demandant aux citoyens de se mobiliser, avec les associations de la société civile, afin que la présidence française de l'Union prenne en compte notre revendication de Constitution fédérale, incluant en préambule la charte des droits fondamentaux. Elle a rappelé qu'il n'y a pas de communauté politique sans partage de valeurs communes et qu'il est urgent de parvenir à dépasser le droit de veto des gouvernements.

Daniel Hulas, secrétaire général, a livré un compte-rendu exhaustif des activités 1998-1999.

☞ **Campagne pour une Constitution européenne** : 1200 signatures à l'Appel, Comité de soutien de nombreuses personnalités politiques françaises, intervention de l'UEF durant la campagne électorale des européennes, adhésion d'autres associations ou partis à notre Campagne, dont les *Jeunes Radicaux* et *Régions et Peuples Solidaires*.

☞ **Progression des sections régionales**, et création de nouveaux groupes (prochainement Nantes, peut-être Nice...).

☞ **Activités des sections régionales** : déjeuners débats en Ile de France, cycle de conférences, collectifs régionaux avec la société civile et étroite collaboration avec les fédéralistes mondiaux en Rhône-Alpes, publication régionale et réunions publiques à Toulouse.

☞ **Actions UEF-France** : colloque « une Constitution pour l'Europe ? » en 1999 (avec AFEUR, ARRI, Mouvement européen-Ile de France, Jeunes Européens-France), réalisation d'un film pédagogique sur l'Europe fédérale avec des jeunes (subventionné par le Ministère des affaires étrangères), sondage d'opinion auprès de nos adhérents...

☞ **Nombreuses interventions de la Présidente et du Secrétaire général** à la demande d'autres associations autour des thèmes fédéralistes, de la Constitution, de la citoyenneté européenne, du devenir de l'Europe...

☞ **Participation active de Martine Méheut au CAF ECS (Carrefour des Associations Françaises pour une Europe Civique et Sociale)** et représentation de l'UEF par D.Hulas au sein de la *coalition française des ONG pour la Cour Pénale internationale*.

« **Communication :** *l'Europe fédérale*, organe de l'UEF-France, a été diffusée aux adhérents, signataires de l'Appel et à un large réseau d'associations, une plaquette présentant l'UEF-France a été créée et est diffusée au cours de nos manifestations, l'UEF a son site Internet, géré par Sources d'Europe...

Sans oublier la présence régulière des fédéralistes français aux manifestations et réunions européennes de l'UEF.

Le Congrès a eu l'honneur d'accueillir **Jean-Louis Quermonne**, Président de l'Association française de Science Politique, Président du Rapport du groupe de réflexion sur la réforme des institutions européennes du Commissariat Général au Plan.

Avec une grande clairvoyance, le professeur Quermonne a dégagé des priorités :

- nécessité de doter l'Union européenne d'un mode de gouvernement efficace et démocratique,
- généralisation de la majorité qualifiée et renforcement de l'Etat de droit, expression forte des droits fondamentaux,
- création d'un «centre de gravité politique» et insuffisance des coopérations renforcées, donc hypothèse d'une Union Européenne à deux vitesses (noyau fédératif ou avant garde).

Il a également regretté l'inculture politique en France sur le fédéralisme et insisté sur la démocratie, la participation des citoyens et de leurs associations.

Enfin le Congrès a voté une motion politique qui se réjouit que le débat sur l'Europe fédérale s'intensifie en France et se félicite de la création d'un Intergroupe pour une Constitution européenne au sein du Parlement européen. Le Congrès s'est également adressé au Président de la République et au Gouvernement français pour que la présidence française du Conseil de l'Union européenne œuvre pour l'élaboration d'une Constitution fédérale, associant les Parlements européen et nationaux, ainsi que la société civile, place la charte des droits fondamentaux en tête de cette Constitution et généralise le vote à la majorité au sein du Conseil.

Enfin, le Congrès a lancé un appel aux organisations de la société civile pour participer aux actions qui seront proposées pendant la conférence intergouvernementale de Nice, en décembre 2000.

Le Congrès a enfin réélu sa Commission nationale et son bureau national : Présidente **Martine MEHEUT**, Secrétaire général **Daniel HULAS**, Trésorier **Alain DUVERT**, Responsable de l'Europe Fédérale **Frédéric LEPINE**, Relations avec l'UEF Europe **Bruno BOISSIERE**, Ouverture sur les jeunes **Carole DUVAL**, **Patrick BONNIN** (Ile de France), **Philippe FERAL** (Midi-Pyrénées), **André DARTEIL** (Rhône-Alpes).

UNION POUR L'EUROPE FEDERALE **UEF-FRANCE**

12 rue du Président Carnot
69002 LYON

Tél/fax : 04 72 41 72 68

Internet : UEF-France@wanadoo.fr

FORUM DU MILLENAIRE DES O.N.G.

NEW-YORK 22-26 Mai 2000

Cette réunion s'est tenue au quartier général des Nations-Unies il y a quelques jours. Avant tout, ce fut une expérience extraordinaire, environ 1200 organisations non gouvernementales (ONG) de plus de cent pays se sont réunies au sein de plus de soixante réunions thématiques et en cinq jours seulement.

La **Déclaration finale** établie par le *Forum* est largement un succès si l'on se place de la perspective des fédéralistes et elle prend en compte plusieurs de nos revendications et de nos actions prioritaires, en particulier :

- le paiement intégral de toutes les sommes dues aux Nations unies, sans conditions et sans délais,
- la réforme et la démocratisation du Conseil de Sécurité,
- la création d'une institution parlementaire des Nations unies,
- l'extension du droit des ONG de participer aux travaux de l'Assemblée générale,
- la prise en considération de sources alternatives de revenus pour l'ONU telles que la Taxe Tobin.

Il faut noter que beaucoup de ces propositions ont été faites par des organisations extérieures à la mouvance fédéraliste telles que le Réseau Tiers-monde (*Thirld World Network*), le *Global Policy Forum*, la Communauté internationale Bahaie... Il est de plus en plus évident que le monde se rapproche de plus en plus de notre vision.

Cette déclaration, jointe aux autres documents thématiques, sera remise aux Chefs d'Etat et de gouvernements qui participeront au mois de septembre au Forum du Millénaire ainsi qu'aux différentes réunions qui se dérouleront entre cette date et le Sommet du Millénaire à la fin 2000. Ils seront également remis au Secrétaire général de l'ONU.

Des fédéralistes mondiaux étaient venus principalement du Canada, du Danemark, d'Italie, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, du Japon, de Suède... Le travail des fédéralistes mondiaux canadiens a été particulièrement remarquable afin de permettre la participation d'une douzaine de participants de pays du Sud, grâce à l'intervention du Ministère canadien des affaires étrangères.

Le Mouvement fédéraliste mondial (*WFM-MFM*), qui réunira son prochain Conseil mondial au Japon du 7 au 9 Octobre à Shonan Village, fera prochainement des propositions d'action à la lumière des débats et des décisions du Forum et *Fédéchoses* en reparlera dans ses prochains numéros. D'ici là je vous demande votre soutien pour la résolution probable de l'Assemblée générale sur le *statut consultatif des ONG*, je vous recommande de diffuser largement la Déclaration finale du Forum et les six documents thématiques lorsqu'ils auront été rendus publics sur le site <http://www.millenniumforum.org>.

Rick PANGANIBAN

wfm@igc.org

Séminaire fédéraliste international de VENTOTENE

Comme chaque année, l'Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes organise avec la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF) du 2 au 8 septembre le *Ventotene International Seminar on the European Union, federalism and International Democracy*. Le Séminaire qui se déroule sous les auspices de la Commission européenne se tient à Ventotene, une petite île proche de Naples, où Altiero Spinelli fut emprisonné par le régime fasciste, où il rédigea et d'où il lança le *Manifeste de Ventotene* pour une Europe libre et démocratique qui inspira la naissance de nombreux mouvements fédéralistes en Europe. Destiné au recrutement et à la formation de militants fédéralistes, le Séminaire de Ventotene, offre une chance unique de discuter des racines de la pensée et de l'action fédéraliste avec de nombreux autres fédéralistes venus de toute l'Europe (et de plus en plus nombreux de l'Europe centrale et orientale) et du reste du monde. Les principaux points retenus cette année seront ceux les plus pressants du débat politique européen (élargissement de l'Union et réforme de ses institutions, constitution européenne, manifestation de Nice, rôle de l'Europe dans le nouvel ordre mondial) ainsi que l'histoire du fédéralisme, la théorie de l'Etat fédéral, le fédéralisme et l'internationalisme, le fédéralisme et les autres idéologies politiques et enfin le fédéralisme et les perspectives de la démocratie internationale. Comme d'habitude une place importante sera accordée au rôle et à l'action des organisations fédéralistes. Les rapports introductifs de responsables de l'Union européenne des fédéralistes (UEF) et de la JEF, ou ceux de membres du Mouvement fédéraliste mondial (Keith Best, ancien parlementaire britannique, James Arputharaj, de Bombay-Chennai...) ouvriront les débats. Une cinquantaine de stagiaires sont attendus à chacun des deux séminaires italien et international.

Pour plus d'informations contacter Luisa TRUMINELLI : mfe.pv@libero.it ou Site www.ventotene.org.uk